

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

## CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER



PROGRAMME 123

---

**CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER**

---

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Sophie BROCAS

Directrice générale des outre-mer

Responsable du programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

Mme Sophie BROCAS a été nommée, par décret du 28 octobre 2020, directrice générale des outre-mer à l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, à compter du 16 novembre 2020.

La politique conduite par le ministère des outre-mer à travers le **programme 123 « Conditions de vie outre-mer »** tient compte des particularités territoriales, des réalités géographiques et économiques des collectivités territoriales d'outre-mer, et vise à réduire les écarts de niveaux de vie et d'équipement constatés entre les outre-mer et la France hexagonale.

En dépit d'un contexte difficile, l'année 2020 a été marquée, pour la première fois depuis 5 années, par la consommation intégrale des crédits du programme 123 après LFR (745 M€ en autorisations d'engagement et 604 M€ en crédits de paiement). Le résultat est particulièrement favorable pour les crédits consacrés au logement (ligne budgétaire unique) puisque l'exécution est supérieure, tant en AE (217,9 M€) qu'en CP (179,3 M€) aux crédits prévus en loi de finances du fait de redéploiements et de reports de crédits. Par rapport aux années précédentes, ces chiffres traduisent un inversement de tendance obtenu grâce à l'impulsion du nouveau plan logement outre-mer (PLOM). En loi de finances rectificative de fin d'année, 18,7 M€ ont été ouverts en AE, au titre du produit de cession des SIDOM, pour être reportés sur la gestion 2021, permettant ainsi de poursuivre et d'amplifier la dynamique obtenue en 2020.

Sur l'ensemble du programme, ce résultat est le fruit d'une mobilisation collective, dans le cadre d'un plan d'ensemble cohérent : optimisation de l'organisation budgétaire, mise à disposition précoce des crédits, dialogues de gestion renforcés, mobilisation des moyens mis en place pour l'appui à l'ingénierie publique (plateformes d'appui à Mayotte et en Guyane, fonds 5.0 porté par l'Agence française de développement).

L'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Même si les territoires ultramarins ont été affectés de façon hétérogène par la crise sanitaire, le ralentissement voire l'interruption de l'activité des chantiers pendant plusieurs mois a impacté l'exécution budgétaire, particulièrement au second trimestre de l'année.

Du fait de la forte diminution des échanges, plusieurs dépenses ont été fortement réduites en 2020 (fonds de continuité territoriale, fonds d'échange à but éducatif, culturel et sportif, fonds de coopération régionale). Les crédits ainsi non mobilisés ont été réorientés vers d'autres dépenses, notamment des dépenses nouvelles générées par la situation sanitaire et économique (maintien de liaisons aériennes minimales sur certains territoires affectés par la suspension des vols commerciaux pour 5 M€, intervention exceptionnelle de l'Etat pour des travaux urgents pour l'alimentation en eau potable en Guadeloupe pour 3,8 M€, soutien supplémentaire apporté aux associations et aux étudiants ultramarins).

Les efforts d'apurement des restes à payer anciens, et donc de fiabilisation des données du programme, ont été poursuivis, ce qui s'est traduit par le dégagement de 84 M€ d'AE, qui se traduit dans les chiffres d'ensemble du programme, ce qui ne doit évidemment pas occulter l'engagement de la totalité des crédits disponibles sur l'exercice 2020.

La mobilisation optimale des moyens du programme 123 aura ainsi contribué, en 2020, à incarner le soutien de l'Etat au profit des territoires ultramarins, dans le contexte de la crise sanitaire.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Mieux répondre au besoin de logement social</b>
INDICATEUR 1.1	Fluidité du parc de logements sociaux
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de</b>

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | BILAN STRATÉGIQUE

**l'aménagement et du développement durable**

INDICATEUR 2.1

Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Mieux répondre au besoin de logement social

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Fluidité du parc de logements sociaux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué	ratio	4,6	4,3	5	5	5,3	5
Taux de mobilité dans le parc social	%	8,5	7,8	10	9,5	8,3	10

#### Commentaires techniques

##### Source des données

Sous-indicateur 1.1.1 : Les données proviennent de l'infocentre du logiciel « N° Unique ». Elles sont fournies par les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGAL) / direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) / sous-direction des politiques de l'habitat (PH).

Sous-indicateur 1.1.2 : Les données proviennent du « répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux » (RPLS) institué en 2011.

Les données sont fournies par les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) au Commissariat Général au Développement durable / Service de l'observation et des statistiques (CGDD / SoeS).

##### Explications sur la construction de l'indicateur

Sous-indicateur 1.1.1 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le ratio de satisfaction de la demande. Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante :  $N1/N2$

N1 = Nombre de demandeurs de logement social à la fin de l'année N (hors demandes de mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

N2 = Nombre de relogements de demandeurs au cours de l'année N (hors mutations internes et dont la demande est active, non radiée).

Sous-indicateur 1.1.2 : L'indicateur est calculé pour les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion (hors Mayotte). Il mesure le taux de mobilité dans le parc social au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Le sous-indicateur se calcule de la manière suivante :  $N1/N2$

N1 = Somme des emménagements dans les logements locatifs proposés à la location en service depuis au moins un an.

N2 = Somme des logements locatifs loués ou proposés à la location depuis au moins un an. Les premières mises en location ne sont pas comptabilisées.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°1 « Mieux répondre au besoin de logement social » permet de mesurer la demande et la tension sur le parc social ultra-marin, ainsi que l'efficacité des réponses apportées via l'indicateur n°1.1 « Fluidité du parc de logements sociaux ».

Ce dernier mesure l'efficacité socio-économique de la politique de logement des populations ultra-marines les plus modestes et la qualité de service rendu aux administrés. Il se décompose en deux sous-indicateurs.

**Le premier sous-indicateur « nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué »,** cherche à donner une vision de l'adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en comparant le stock des demandeurs non relogés par rapport au flux des demandeurs relogés.

En 2020, le ratio du nombre de demandeurs en attente d'un logement pour un logement attribué se détériore et passe à 5,3 (contre 4,3 en 2019) tout en restant proche de la prévision initiale (5%) Cette situation s'explique par :

- la hausse de 39% du nombre de demandeurs de logement social dans les DOM, et ce malgré la hausse de 12% du nombre de relogements sur la période ;
- la baisse du nombre de logements livrés dans le parc : 3 280 logements ont été livrés en 2020 (contre 5 127 en 2019) suite à l'arrêt des chantiers induit par la crise sanitaire

Hormis la Guadeloupe, qui voit la situation des demandeurs s'améliorer entre 2019 et 2020, (de 5 à 4 demandeurs pour un relogement),

- La Guyane passe de 5 à 8 demandeurs pour un relogement, soit 4 378 demandes supplémentaires pour un nombre de relogements identique (1 566 en 2019 et 2020) ;
- La Réunion passe de 3 à 5 demandeurs pour un relogement, soit 11 215 demandes supplémentaires pour un nombre de relogements légèrement supérieur (6 920 en 2020 contre 6 566 en 2019) ;
- La Martinique maintient son niveau à 7 demandeurs pour un relogement .

**Le second sous-indicateur « taux de mobilité dans le parc social »** vise à mesurer les situations de tension et de captation des occupants dans le parc social, comparées aux caractéristiques de qualité et de coût du parc privé.

En 2020, le taux de mobilité global dans le parc social en outre-mer reste inférieur à l'objectif révisé du PAP 2020 établi à 9,5 %, mais connaît néanmoins une légère progression par rapport à l'année précédente, passant de 7,8% à 8,3% et retrouve une dynamique positive initiée en 2012. Cette hausse traduit ainsi une meilleure rotation sur le parc HLM au cours de la dernière année.

Il convient toutefois de souligner que cette amélioration est essentiellement portée par Mayotte qui voit son taux de mobilité passer de 13,1 % à 19,3%. A contrario, la Guadeloupe voit son taux de mobilité baisser de plus de 3,5 points.

## OBJECTIF

2 – Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable

## INDICATEUR

2.1 – Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Subventions d'investissement	€	2,1	1,8	2,2		2	2,2

### Commentaires techniques

Explications sur la construction de l'indicateur :

Cet indicateur mesure le montant total de l'investissement généré pour un euro de subvention versé à partir du programme 123. Il se comprend de la manière suivante : pour 1 € de subvention du programme 123 engagé l'année N, le montant total de l'investissement, tous partenaires confondus, est de X €.

Il met en exergue les engagements de l'État au regard du coût total des opérations d'investissements réalisées dans le cadre des CPER/CDEV/CCT (action n°02), de l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne (action n°06) et du fonds exceptionnel d'investissement (action n°08).

Modalités de calcul et source des données :

- Action 02 – Contrats de projet État-Région / contrats de projets et contrats de développement / contrat de convergence et de transformation (CPER / CDEV / CCT)

Source des données pour les CPER / CCT : remontées des préfetures

Source des données pour les CDEV : remontées des préfetures, des hauts-commissariats et de l'administration supérieure.

Numérateur : AE programmées sur les opérations subventionnées par le programme 123, tous partenaires confondus



**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Dénominateur : AE programmées sur le programme 123

Les données retenues sont les montants programmés lors des comités de programmation de l'année.

- Action 06 – ex-Dotation globale de développement économique (ex-DGDE) – 3<sup>ème</sup> instrument financier

Source des données : Haut-commissariat pour la Polynésie Française

Numérateur : montant total des opérations subventionnées par le 3<sup>ème</sup> instrument

Dénominateur : montant de l'intervention État sur le 3<sup>ème</sup> instrument

- Action 08 – Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)

Source des données : préfectures, hauts-commissariats et administration supérieure

Numérateur : montant total des opérations FEI subventionnées

Dénominateur : montant de la subvention FEI du P123

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°2 « Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable » est transversal à plusieurs actions du programme. Le ministère des outre-mer assume un rôle essentiel dans la coordination interministérielle des contrats de convergence et de transformation (CCT) et des contrats de projet et contrats de développement (CDEV), dont une partie des crédits est inscrite sur l'action n°02 « Aménagement du territoire ».

Le programme contribue également au financement des infrastructures et équipements publics collectifs des collectivités d'outre-mer par le biais de dispositifs spécifiques, tels que le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI, action n°08) et l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne (ex-dotation de développement économique ; DGDE, imputée sur l'action n°06 « Collectivités territoriales »).

En 2020, pour un euro investi par l'État, le montant total d'investissement généré est de 2 €, soit en-deçà de l'objectif fixé dans le projet annuel de performance 2020 (2,2 €).

La raison principale à cet écart tient à la part plus importante du P123 dans les opérations cofinancées dans le cadre du FEI et traduit donc la poursuite de l'effort engagé par le ministère dans le budget alloué au dispositif, et ce malgré le contexte exceptionnel de l'année 2020 marqué par la crise sanitaire. 57 M€ d'euros ont été engagés par le P123 sur ce dispositif, soit 76 opérations financées. Le levier d'investissement est de 1,6 € pour un euro investi par le P123.

S'agissant des contrats, pour un euro de subvention du ministère des outre-mer, l'investissement généré s'est élevé à 2,1 €, soit une légère amélioration par rapport à 2019. Enfin, l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne a permis de lever 1,4 € d'investissement pour 1 € investi par le ministère des outre-mer.



## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>							
01 – Logement	481 883		206 620 100 182 036 001		-800	206 620 100 182 517 084	206 620 100
02 – Aménagement du territoire	90 000 10 986 486	2 640 000 26 367 116	194 148 770 144 408 714			196 878 770 181 762 316	197 128 770
03 – Continuité territoriale	211 843		43 487 485 33 329 684			43 487 485 33 541 527	43 487 485
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	342 487		5 650 000 20 074 872			5 650 000 20 417 359	5 650 000
06 – Collectivités territoriales	995 101 556 401	18 980	170 620 947 154 333 293			171 616 048 154 908 674	171 616 048
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 34 728		889 500 327 039			969 500 361 767	969 500
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			110 000 000 50 745 686			110 000 000 50 745 686	110 000 000
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			39 346 329 33 700 000			39 346 329 33 700 000	39 346 329
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 165 101</b>	<b>2 640 000</b>	<b>770 763 131</b>	<b>0</b>		<b>774 568 232</b>	<b>774 818 232</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 337 000 (hors titre 2)				+5 337 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 403 758 (hors titre 2)				-10 403 758	
Total des AE ouvertes		769 501 474 (hors titre 2)				769 501 474	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>12 613 829</b>	<b>26 386 096</b>	<b>618 955 288</b>	<b>-800</b>		<b>657 954 413</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>							
01 – Logement	563 570		181 903 765 166 770 961	12 000 000		181 903 765 179 334 531	181 903 765
02 – Aménagement du territoire	90 000 11 495 508	6 390 000 7 949 603	155 391 267 117 654 897			161 871 267 137 100 008	162 121 267
03 – Continuité territoriale	249 960		43 787 485 31 228 592			43 787 485 31 478 553	43 787 485
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	243 817		5 650 000 21 258 474			5 650 000 21 502 291	5 650 000
06 – Collectivités territoriales	995 101 524 637	18 980	143 206 021 148 903 958			144 201 122 149 447 575	144 201 122
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 88 683		889 500 358 708			969 500 447 391	969 500
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			60 000 000 55 180 154			60 000 000 55 180 154	60 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			26 489 805 29 449 820		<b>26 489 805</b> <b>29 449 820</b>	26 489 805
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 165 101</b>	<b>6 390 000</b>	<b>617 317 843</b>	<b>0</b>	<b>624 872 944</b>	<b>625 122 944</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 337 000 (hors titre 2)			+5 337 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-8 199 106 (hors titre 2)			-8 199 106	
Total des CP ouverts		622 010 838 (hors titre 2)			622 010 838	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>13 166 175</b>	<b>7 968 583</b>	<b>570 805 564</b>	<b>12 000 000</b>	<b>603 940 322</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement			222 041 643 135 140 473	12 000 800	222 041 643	<b>222 041 643</b> <b>147 739 070</b>
02 – Aménagement du territoire	90 000 8 802 968	415 528	184 880 970 142 019 386		184 970 970	<b>185 220 970</b> <b>151 237 882</b>
03 – Continuité territoriale	347 553		42 108 335 35 108 053		42 108 335	<b>42 108 335</b> <b>35 455 606</b>
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	100 052		19 591 055 26 183 226		19 591 055	<b>19 591 055</b> <b>26 283 278</b>
06 – Collectivités territoriales	746 101 13 693 465		260 909 449 272 024 575		261 655 550	<b>261 655 550</b> <b>285 718 041</b>
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 223 319		789 500 261 068		869 500	<b>869 500</b> <b>484 388</b>
08 – Fonds exceptionnel d'investissement	-6 768		110 000 000 78 552 908		110 000 000	<b>110 000 000</b> <b>78 546 139</b>
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			39 346 328 56 500 000		39 346 328	<b>39 346 328</b> <b>56 500 000</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>916 101</b>	<b>0</b>	<b>879 667 280</b>	<b>0</b>	<b>880 583 381</b>	<b>880 833 381</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>23 758 387</b>	<b>415 528</b>	<b>745 789 690</b>	<b>12 000 800</b>		<b>781 964 404</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement			219 554 467 171 114 387		219 554 467	<b>219 554 467</b> <b>171 635 736</b>
02 – Aménagement du territoire	90 000 7 953 783	522 818	174 137 578 123 865 265		174 227 578	<b>174 477 578</b> <b>132 341 866</b>

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
03 – Continuité territoriale	1 088 728		41 808 335 38 600 820		41 808 335	41 808 335 39 689 548
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	96 263		21 200 000 25 514 619		21 200 000	21 200 000 25 610 881
06 – Collectivités territoriales	746 101 13 710 196		235 795 285 238 353 332		236 541 386	236 541 386 252 063 528
07 – Insertion économique et coopération régionales	80 000 279 090		789 500 354 269		869 500	869 500 633 359
08 – Fonds exceptionnel d'investissement			65 000 000 47 265 448		65 000 000	65 000 000 47 265 448
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires			32 432 206 37 843 769		32 432 206	32 432 206 37 843 769
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>916 101</b>	<b>0</b>	<b>790 717 371</b>	<b>0</b>	<b>791 633 472</b>	<b>791 883 472</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>23 649 409</b>	<b>522 818</b>	<b>682 911 908</b>	<b>0</b>		<b>707 084 135</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	23 758 387	1 165 101	12 613 829	23 649 409	1 165 101	13 166 175
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 601 795	1 165 101	12 620 287	22 470 696	1 165 101	13 099 575
Subventions pour charges de service public	156 592	0	-6 458	1 178 713	0	66 600
Titre 5 – Dépenses d'investissement	415 528	2 640 000	26 386 096	522 818	6 390 000	7 968 583
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	415 528	2 640 000	26 386 096	522 818	6 390 000	7 968 583
Titre 6 – Dépenses d'intervention	745 789 690	770 763 131	618 955 288	682 911 908	617 317 843	570 805 564
Transferts aux ménages	40 233 869	78 144 434	36 743 041	50 539 482	74 236 561	43 337 262
Transferts aux entreprises	134 829 570	158 644 001	176 051 324	160 068 098	131 944 220	168 836 188
Transferts aux collectivités territoriales	532 150 974	521 473 895	379 329 188	439 742 146	397 836 261	337 243 676
Transferts aux autres collectivités	38 575 277	12 500 801	26 831 735	32 562 182	13 300 801	21 388 438
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	12 000 800	0	-800	0	0	12 000 000
Prêts et avances	800	0	-800	0	0	0
Dotations en fonds propres	12 000 000	0	0	0	0	12 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>774 568 232</b>			<b>624 872 944</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-5 066 758			-2 862 106	
<b>Total*</b>	<b>781 964 404</b>	<b>769 501 474</b>	<b>657 954 413</b>	<b>707 084 135</b>	<b>622 010 838</b>	<b>603 940 322</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	238 553	250 000	5 337 000	238 553	250 000	5 337 000
<b>Total</b>	<b>238 553</b>	<b>250 000</b>	<b>5 337 000</b>	<b>238 553</b>	<b>250 000</b>	<b>5 337 000</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		106 000		106 000				
07/2020		5 000 000		5 000 000				
10/2020		231 000		231 000				
<b>Total</b>		<b>5 337 000</b>		<b>5 337 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		14 888 925						
<b>Total</b>		<b>14 888 925</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020		5 314 163		16 471 577				
<b>Total</b>		<b>5 314 163</b>		<b>16 471 577</b>				

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020				59 053 434				
<b>Total</b>				<b>59 053 434</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						6 734 117		7 134 117
24/11/2020						1 590 000		1 590 000
<b>Total</b>						<b>8 324 117</b>		<b>8 724 117</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						22 282 729		75 000 000
<b>Total</b>						<b>22 282 729</b>		<b>75 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>25 540 088</b>		<b>80 862 011</b>		<b>30 606 846</b>		<b>83 724 117</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (19)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
710103	<b>Régime des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Fixation des taux à : - 8,5 % pour le taux normal ; - 2,1 % pour le taux réduit</b> Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : 50000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296</i>	2 125	2 185	1 930
800401	<b>Exclusion des départements d'outre-mer du champ d'application de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants</b> Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 267</i>	1 755	1 534	1 595
110224	<b>Réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 24336 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies B</i>	377	313	474
110302	<b>Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des départements d'outre-mer de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 40 % en Guyane et à Mayotte) et de la retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, servis à des personnes domiciliées fiscalement hors de France lorsque ces revenus proviennent de ces départements (8 % et 14,4 % au lieu de 12 % et 20 %)</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 347427 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 197-I-3 et 182 A-III dernier alinéa</i>	373	362	373
210325	<b>Crédit d'impôt à raison des investissements productifs réalisés dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2025</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 1516 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2018 -</i>	152	nc	152



## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
<i>Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater W</i>				
110210	<b>Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la souscription au capital de certaines sociétés réalisés jusqu'au 31/12/2017 et au titre des travaux de réhabilitation de logements réalisés jusqu'au 31/12/2020, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises.</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 19679 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 undecies A</i>	74	72	57
110256	<b>Réduction d'impôt au titre des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements et collectivités d'outre-mer</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 4025 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 undecies C</i>	80	70	34
730307	<b>Taux de 2,10 % applicable à certaines opérations relatives au logement social outre-mer qui sont éligibles soit aux prêts locatifs sociaux, soit au crédit d'impôt sur les sociétés en faveur de l'investissement dans les logements neufs outre-mer</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 296 ter-c</i>	23	nc	23
110258	<b>Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCCELLIER OUTRE-MER</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 4000 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 septvicies XI</i>	17	35	17
110259	<b>Réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs réalisés outre-mer dans le secteur intermédiaire jusqu'au 31 décembre 2012 ou, sous conditions, jusqu'au 31 mars 2013 : dispositif SCCELLIER INTERMEDIAIRE OUTRE-MER</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 1800 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 septvicies XI</i>	9	17	9
110260	<b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité investis dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les départements et collectivités d'outre-mer (FIPOM)</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 2922 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2011 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VI ter A</i>	7	6	8
500102	<b>Réduction de 50 % des tarifs des droits d'enregistrement et de timbre en Guyane</b> Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1043 A</i>	4	4	4
710101	<b>Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion</b> Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : 68 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-1°</i>	1	1	1
170308	<b>Exclusion temporaire du revenu imposable des bénéfices provenant de l'exploitation de terrains auparavant non cultivés affectés à des cultures agréées pour la détermination du revenu imposable afférent aux exploitations agricoles situées dans les DOM</b>	nc	nc	-

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
	Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1960 - Dernière modification : 1960 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 76 bis</i>			
320113	<b>Déduction des investissements productifs réalisés dans les départements et collectivités d'outre-mer et des souscriptions au capital de sociétés qui réalisent de tels investissements</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 1460 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1985 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 217 undecies, 217 duodecies</i>	51	nc	nc
320136	<b>Crédit d'impôt à raison des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements d'outre-mer avant le 31 décembre 2025</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 28 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater X</i>	78	nc	nc
520128	<b>Exonération temporaire de certaines mutations portant sur les immeubles et les droits immobiliers situés à Mayotte réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1135 ter</i>	nc	nc	nc
540102	<b>Exonération de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière des cessions effectuées par une personne publique et des actes de notoriété et décisions judiciaires constatant l'usucapion réalisés, au profit de propriétaires irréguliers de biens immeubles situés à Mayotte, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025</b> Actes soumis à un droit fixe d'enregistrement ou à une taxe fixe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1043 B</i>	nc	nc	nc
550105	<b>Exonération du droit de partage de 2,5% à hauteur de la valeur des immeubles situés à Mayotte pour les partages de succession et les licitations de biens héréditaires établis entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2025</b> Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 750 bis C</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>5 126</b>	<b>4 599</b>	<b>4 677</b>

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
040108	<b>Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI</b> Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 3470 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV</i>	23	23	28
090108	<b>Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 8935 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir</i>	17	17	17

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
<i>de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F</i>				
050109	<b>Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : 3827 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1388 quinquies</i>	10	10	14
060108	<b>Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 H</i>	9	9	9
050107	<b>Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : 914 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter</i>			
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>59</b>	<b>59</b>	<b>68</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
040108	<b>Abattement en faveur des entreprises dont les établissements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier d'un abattement sur leurs bases nettes imposables à la CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI</b> Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 3470 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F, 1586 nonies IV</i>	23	23	28
090108	<b>Abattement sur la base nette imposable des établissements situés dans les départements d'outre-mer</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 8935 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1466 F</i>	17	17	17
050109	<b>Abattement sur la base d'imposition des établissements situés dans les départements d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : 3827 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1388 quinquies</i>	10	10	14
060108	<b>Exonération partielle des terres agricoles situées dans les départements d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 H</i>	9	9	9
050107	<b>Abattement en faveur des immeubles anti-sismiques des départements d'outre-mer</b>			

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : 914 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 1388 ter</i>			
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>68</b>

---

**Conditions de vie outre-mer**

---

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Logement		206 620 100 182 517 084	206 620 100 182 517 084		181 903 765 179 334 531	181 903 765 179 334 531
02 – Aménagement du territoire		196 878 770 181 762 316	197 128 770 181 762 316		161 871 267 137 100 008	162 121 267 137 100 008
03 – Continuité territoriale		43 487 485 33 541 527	43 487 485 33 541 527		43 787 485 31 478 553	43 787 485 31 478 553
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		5 650 000 20 417 359	5 650 000 20 417 359		5 650 000 21 502 291	5 650 000 21 502 291
06 – Collectivités territoriales		171 616 048 154 908 674	171 616 048 154 908 674		144 201 122 149 447 575	144 201 122 149 447 575
07 – Insertion économique et coopération régionales		969 500 361 767	969 500 361 767		969 500 447 391	969 500 447 391
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		110 000 000 50 745 686	110 000 000 50 745 686		60 000 000 55 180 154	60 000 000 55 180 154
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		39 346 329 33 700 000	39 346 329 33 700 000		26 489 805 29 449 820	26 489 805 29 449 820
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>774 568 232</b>	<b>774 568 232</b>	<b>0</b>	<b>624 872 944</b>	<b>624 872 944</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-5 066 758	-5 066 758		-2 862 106	-2 862 106
Total des crédits ouverts	0	769 501 474	769 501 474	0	622 010 838	622 010 838
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>657 954 413</b>	<b>657 954 413</b>	<b>0</b>	<b>603 940 322</b>	<b>603 940 322</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+111 547 062	+111 547 062		+18 070 516	+18 070 516

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	808 889 775	808 889 775	0	659 194 487	659 194 487
Amendements	0	-34 321 543	-34 321 543	0	-34 321 543	-34 321 543
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>774 568 232</b>	<b>774 568 232</b>	<b>0</b>	<b>624 872 944</b>	<b>624 872 944</b>

Le programme 123 "conditions de vie outre-mer" a fait l'objet de quatre amendements ayant modifié le montant des crédits prévus en PAP 2020 :

Amendement AN n°II-865 : majoration de 100 000 € du programme 123 et minoration de 100 000 € sur le programme 138.

Cet amendement vise à augmenter les crédits permettant l'insertion économique des départements et des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional. Les départements et les collectivités d'outre-mer souffrent d'un déficit commercial structurel, les échanges avec leur environnement économique sont peu développés. L'un des objectifs principaux consiste à développer les liens commerciaux avec leur entourage international immédiat afin notamment de développer les exportations vers les pays tiers.

Cela représente un transfert de crédits de 100 000 euros de l'action n° 3 du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 7 du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Amendement AN n°II-1624 : majoration de 1 M€ du programme 123 et minoration de 1 M€ du programme 138.

Parmi les aides financées par le fonds de continuité territoriale, figure notamment une aide au transport de corps, destinée à financer, sous conditions de ressources et à défaut de service assurantiel, une partie de la dépense afférente au transport aérien de corps engagée par une personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles du défunt et régulièrement établie sur le territoire national.

Le champ de cet aide n'est toutefois ouvert qu'aux seules personnes ayant leur résidence habituelle dans les outre-mer. Elle ne permet pas à des personnes nées dans les outre-mer et demeurant depuis longtemps dans l'hexagone d'être inhumées où elles sont nées, dans les territoires auxquelles elles demeurent liées. En outre, les critères de ressources actuellement retenus sont restrictifs et interdisent à des personnes aux revenus très limités d'en bénéficier.

Cet amendement vise à permettre cet élargissement des critères par un transfert de crédits de 1 M€ de l'action n° 1 du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 3 du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Amendement AN n°1226 : minoration de 27 000 000 € en AE=CP du programme.

La budgétisation des crédits dédiés au RSA en Guyane, prévue dans le PLF 2020, est abandonnée. Le RSA versé en Guyane demeure inscrit en prélèvement sur recette.

Amendement AN n°II-11 : minoration de 8 421 543 € du programme 138.

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 578 457 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;
- une minoration de 8 421 543 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer ».

## ■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Conformément aux engagements du précédent Président de la République lors de sa visite en Polynésie française le 22 février 2016, la dotation globale d'autonomie, restaurée, à compter de 2017, à son niveau d'origine, soit 90 552 000 € en AE/CP est financée par prélèvement sur les recettes de l'État (PSR) à compter de l'exercice 2020

Par ailleurs, conformément aux termes de la réunion interministérielle du 19 mars 2019, les crédits inscrits au contrat de convergence et de transformation (CCT) portés par le programme 123 "Conditions de vie outre-mer" ont été transférés en PLF 2020 vers le programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat » dans le périmètre de l'action "fonds interministériel pour la transformation de la Guyane".

A ce titre, il a été procédé à un transfert en base de 7 211 111 € en AE et de 2 668 111 € en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2020 sur le programme 123 se déclinent comme suit.

### 1/ Les reports

L'origine des reports est la suivante :

- Fonds de concours (5,3 M€ en AE et 16,5 M€ en CP). Il s'agit des crédits non consommés au titre des fonds rattachés en 2019 ou reportés des années antérieures. Ils correspondent à titre principal aux actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer comme la redevance thonière à Mayotte, la filière bois en Guyane et le Fonds numérique pour Wallis-et-Futuna et la Polynésie française;
- reports généraux : en application de l'article 105 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le programme 123 a obtenu le déplaçonnement de ses reports de crédits sur la gestion 2020. Ainsi, les reports correspondent à l'intégralité des CP non consommés au cours de la gestion 2019, soit 59,1 M€ ;
- AE affectées non engagées : il s'agit des tranches fonctionnelles vivantes sur le programme. A la fin de l'exercice 2019, la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon a affecté 14,6 M€ sur une nouvelle tranche fonctionnelle dédiée à la construction d'un quai en eaux profondes.

### 2/ Les décrets de transferts

Le décret de transfert n°2020-1015 du 07 août 2020 regroupe les mouvements suivants:

- le financement de la mission des observateurs de l'ONU dans le processus d'établissement des listes électorales en Nouvelle-Calédonie : un transfert de 1,2 M€ (AE=CP) a été réalisé au profit du programme 232 "Vie politique, culturelle et associative";
- le financement des hélicoptères stationnés en Polynésie Française de 95 374 €, au profit du programme 178 "Equipement et emploi des forces";
- le financement de l'institut de réussite éducative de Saint-Pierre et Miquelon de 400 000 € en CP uniquement, au profit du programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale";
- le financement des délégations de service public temporaires mises en place pendant la période de confinement et les travaux de l'aéroport de Mayotte de 4 500 000 € : le ministère des outre-mer a en effet pris en charge ces DSP temporaires indispensables au maintien de liaisons aériennes sur certaines destinations, les vols commerciaux ayant été interrompus en raison de la crise sanitaire. Les dépenses ont été supportées par le programme 203 afin de respecter le principe de spécialité et ont donc fait l'objet d'un remboursement par le ministère des outre-mer;
- le financement au profit des programmes 135,177 et 113 des dépenses mises en œuvre à l'occasion du passage des cyclones Irma et Maria à hauteur de 920 946 € : ces versements correspondent à une prise en charge, par les crédits du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) qui ont été versés en 2019 sur le fonds de concours du ministère des outre-mer, et qui n'ont pu, pour des raisons techniques, faire l'objet de la procédure de rétablissement de crédits appliquées pour les autres dépenses compensées par le FSUE.

Le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 regroupe les mouvements suivants:

- le financement de l'étude REVOSIMA sur l'activité du volcan sous-marin au large de Mayotte de 1 050 000 €, au profit du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires";
- le financement de la délégation interministérielle des risques majeurs en outre-mer à hauteur de 40 000 €, au profit du programme 181 "Prévention des risques";
- Le financement des aides à la presse, à hauteur de 500 000 €, au profit du programme 180 " Presse et médias".

### 3/ La loi de finances rectificatives

La loi de finances rectificative n°2020-1473 du 30 novembre 2020 a procédé à une annulation 22,3 M€ en AE et 35 M€ en CP de crédits positionnés en réserve de précaution et une annulation supplémentaire de 40 M€ en CP.



## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Sur le programme 123, les rattachements de fonds de concours se sont élevés à 5 337 000 € en AE=CP intégralement sur le fonds n°1-2-724 et correspondant à titre principal au financement par le programme d'investissements avenir du très haut débit sur l'île de Saint-Martin.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	40 982 729	40 982 729	0	34 994 918	34 994 918
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>40 982 729</b>	<b>40 982 729</b>	<b>0</b>	<b>34 994 918</b>	<b>34 994 918</b>

Le montant de la réserve de précaution s'est élevé à 5,3 % en AE et 5,6 % des crédits votés en LFI 2020 par rapport au taux de 4 % appliqué à l'ensemble des programmes. Cette majoration résulte d'un déport d'une partie de la réserve du programme 138, préservant ainsi les dépenses obligatoires de la mission que sont les exonérations de cotisations sociales patronales, et mettant en œuvre le principe de solidarité entre les programmes de la mission outre-mer.

Un dégel de 18,7 M€ d'AE a été mis en œuvre en fin de gestion 2020 afin de permettre le report du troisième volet du produit de cession des SIDOM sur la gestion 2021. Le reliquat de la réserve de précaution a été annulé par la LFR de fin d'année.

### Avertissement :

La répartition des engagements et mandatements entre actions, titres et catégories doit être appréhendée avec réserve : s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM).

En conséquence, un retraitement des données est nécessaire afin de faire apparaître de manière distincte la consommation des AE de l'exercice des retraits d'AE d'années antérieures. Le montant des retraits effectués sur les autorisations d'engagement engagées sur les années antérieures atteint 87 M€ contre 84,9 M€ en 2019. Ainsi, hors retraits d'AE d'années antérieures, la consommation d'AE du programme 123 au titre de l'exercice 2020 atteint 745 M€.

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2020 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2020, déclinées par catégories de dépenses :

Action	Intitulé de l'action	Titre	Compte budgétaire	LFI		Consommation Chorus		Consommation retraitée des mouvements sur années antérieures	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
0123-01	Logement	3	31			481 883	563 570	0	0

		6	61	34 000 000	30 092 127	19 016 371	25 702 364	27 958 753	24 938 902
			62	133 620 100	117 294 198	131 037 279	127 561 041	134 844 627	102 970 411
			63	39 000 000	34 517 440	29 206 230	12 110 243	55 136 575	39 438 622
			64			2 776 122	1 397 313	0	0
		7	71			-800		0	0
			72			0	12 000 000	0	12 000 000
<b>Total 0123-01</b>				206 620 100	181 903 765	182 517 084	179 334 531	217 939 955	179 347 935
<b>0123-02</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>3</b>	31	90 000	90 000	10 986 486	11 428 908	12 414 612	11 415 505
			32			0	66 600	0	66 600
		<b>5</b>	51	2 640 000	6 390 000	26 367 116	7 949 603	26 367 116	7 949 603
		<b>6</b>	61	3 900 000	7 300 621	237 158	154 136	255 451	154 136
			62			34 077 522	32 130 823	40 597 512	32 130 823
			63	184 627 469	141 669 345	96 740 176	75 412 613	117 017 963	75 412 613
		64	5 621 301	6 421 301	13 353 858	9 957 326	14 600 440	9 957 326	
<b>Total 0123-02</b>			196 878 770	161 871 267	181 762 316	137 100 008	211 253 093	137 086 605	
<b>0123-03</b>	<b>Continuité territoriale</b>	<b>3</b>	31			211 843	249 960	216 350	249 960
			61	32 444 434	32 444 434	17 105 584	17 098 085	17 113 919	17 098 085
		<b>6</b>	62	6 123 901	6 423 901	9 869 281	7 849 955	9 870 227	7 849 955
			63	2 879 150	2 879 150	3 334 482	3 313 909	3 367 072	3 313 909
			64	2 040 000	2 040 000	3 020 337	2 966 643	3 115 764	2 966 643
<b>Total 0123-03</b>			43 487 485	43 787 485	33 541 527	31 478 553	33 683 332	31 478 553	
<b>0123-04</b>	<b>Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports</b>	<b>3</b>	31			342 487	243 817	342 487	243 817
			61	1 700 000	1 700 000	356 851	356 851	356 851	356 851
		<b>6</b>	62			221 000	212 200	221 000	212 200
			63			12 108 336	13 963 620	12 218 714	13 963 620
			64	3 950 000	3 950 000	7 388 685	6 725 802	7 397 963	6 725 802
<b>Total 0123-04</b>			5 650 000	5 650 000	20 417 359	21 502 291	20 537 015	21 502 291	
<b>0123-06</b>	<b>Collectivités territoriales</b>	<b>3</b>	31	995 101	995 101	556 401	524 637	556 047	524 283
			<b>5</b>	51			18 980	18 980	18 980
		<b>6</b>	61	10 000 000	10 000 000	24 576	24 576	833 094	2 560 141
			62			769 374	769 374	0	0
			63	160 620 947	133 206 021	153 431 374	148 002 039	168 589 544	146 344 171
			64			107 969	107 969	0	0
<b>Total 0123-06</b>			171 616 048	144 201 122	154 908 674	149 447 575	169 997 665	149 447 575	
<b>0123-07</b>	<b>Insertion économique et coopération régionale</b>	<b>3</b>	31	80 000	80 000	41 186	88 683	43 529	88 683
			32			-6 458		0	0
		<b>6</b>	61			2 500	1 250	0	0
			62			76 869	59 073	0	0
			63			62 904	65 000	0	0
			64	889 500	889 500	184 766	233 385	431 046	358 708
<b>Total 0123-07</b>			969 500	969 500	361 767	447 391	474 575	447 391	
<b>0123-08</b>	<b>Fonds exceptionnel d'investissement</b>	<b>6</b>	62			0	223 915	0	0
			63	110 000 000	60 000 000	50 745 686	54 956 239	57 414 601	55 180 154
<b>Total 0123-08</b>			110 000 000	60 000 000	50 745 686	55 180 154	57 414 601	55 180 154	
<b>0123-09</b>	<b>Appui à l'accès aux financements bancaires</b>	<b>6</b>	62	15 000 000	925 500	0	29 807	0	29 807
			63	24 346 329	25 564 305	33 700 000	29 420 013	33 700 000	29 420 013

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

<b>Total 0123-09</b>				39 346 329	26 489 805	33 700 000	29 449 820	33 700 000	29 449 820
<b>Total général</b>				<b>774 568 232</b>	<b>624 872 944</b>	<b>657 954 413</b>	<b>603 940 322</b>	<b>745 000 236</b>	<b>603 940 323</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	341 623 000				9 377 730	142 249 960	85 379 044
<b>Total</b>	<b>341 623 000</b>				<b>9 377 730</b>	<b>142 249 960</b>	<b>85 379 044</b>

## Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	402 340 604		3 173 400		4 169 949		328 244 710
<b>Total</b>	<b>402 340 604</b>		<b>3 173 400</b>		<b>4 169 949</b>		<b>328 244 710</b>

## CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

## Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aménagement du territoire	404 321 869	68 572 726	47 091 099	63 344 565	20 131 325	104 778 414	30 435 434
Guadeloupe	30 500 000	7 947 151	3 300 000	5 387 838	1 291 845	8 985 453	1 351 368
Guyanne	32 033 330	2 817 775	3 297 419	5 061 638	1 609 898	13 300 627	2 209 898
La Réunion	75 337 932	12 341 983	5 470 401	12 389 824	4 996 302	21 701 643	7 848 208
Martinique	27 865 875	7 233 334	4 253 334	5 257 775	1 067 495	10 826 918	2 377 970
Mayotte	163 012 732	19 378 183	19 378 183	15 085 928	3 332 541	23 448 055	3 989 646
Saint-Martin	39 500 000	9 825 000	6 243 462	10 597 367	1 519 650	10 472 367	1 519 650
Saint-Pierre-et-Miquelon	9 500 000	2 025 300	2 148 300	2 718 765	1 349 495	3 366 087	1 787 219
Wallis-et-Futuna	26 572 000	7 004 000	3 000 000	6 845 430	4 964 099	12 677 264	9 351 475
<b>Total</b>	<b>404 321 869</b>	<b>68 572 726</b>	<b>47 091 099</b>	<b>63 344 565</b>	<b>20 131 325</b>	<b>104 778 414</b>	<b>30 435 434</b>

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>769 501 474</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>622 010 838</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>657 954 413</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>603 940 322</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>6 465 576</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>368 567 650</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>105 081 486</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>235 372 672</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>1 690 870 625</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>14 259</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 690 884 884</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>368 567 650</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>1 322 317 234</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>657 954 413</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>235 372 672</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>422 581 740</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 744 898 974</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>436 224 744</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>1 308 674 231</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 s'élève à 1,744 Md€. Il progresse de 54 M€ par rapport à fin 2019, soit de près de 25 M€ de moins que l'année précédente, grâce aux efforts menés en 2020 pour maîtriser l'évolution des restes à payer.

En effet, la gestion 2020 est marquée par une consommation de CP aux deux tiers portée sur les exercices antérieurs et par le retrait de 88 M€ d'AE engagés antérieurement à 2020 annulés en fin de gestion.

Comme en 2019, le taux de consommation de CP varie selon les actions.

Les consommations de CP sur les AE de l'année concernant principalement les actions 3 "continuité territoriale" (98%) et 4 "sanitaire, social, culture et jeunesse" (90%) et 6 "Collectivités territoriales" (56%).

En revanche, pour les actions qui portent essentiellement des opérations pluriannuelles d'investissement, les restes à payer demeurent élevés même si les actions de maîtrise engagées depuis 2018 ont permis de mieux les contrôler.

Le travail d'apurement des restes à payer s'est également poursuivi avec la clôture d'engagements juridiques. Des instructions spécifiques ont été adressées début 2020 aux préfetures pour une mise en oeuvre des retraits d'engagement d'années antérieures.

Ces retraits concernent principalement les actions 1 "Logement" et 2 "Aménagement du territoire" du programme 123.

Action du P123	% des mouvements sur EJ antérieurs
Action 1	40%
Action 2	34%
Action 3	0%
Action 4	0%
Action 6	18%
Action 7	0%
Action 8	8%

Comme les années précédentes, les engagements de l'action 1 apurés concernent des opérations demeurées sans début de commencement dans les délais réglementaires ou ayant connu des difficultés de mise en oeuvre conduisant à leur abandon.

Les restes à payer progressent par rapport à l'exercice précédent de 3 %. Cette faible progression révèle les efforts fournis relatifs aux nettoyages important des restes à payer couplé à une progression maîtrisée sur les actions 1 (stable par rapport à 2019), 2 (+13%) et 6 (2%) et 9 (2%).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Logement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Logement		206 620 100	<b>206 620 100</b>		181 903 765	<b>181 903 765</b>
		182 517 084	<b>182 517 084</b>		179 334 531	<b>179 334 531</b>

L'exécution 2020 de l'action n°01 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 217,9 M€ d'AE et des nettoyages d'opérations anciennes à hauteur de 35 M€ qui réduisent donc d'autant l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en œuvre en vue d'une meilleure maîtrise des restes à payer.

L'écart constaté au niveau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement entre les montants programmés en LFI (206,6 M€ en AE et 181,9 M€ en CP) et l'exécution au 31 décembre 2020 a pour origine notamment, pour la Guadeloupe et Mayotte, les arrêts des chantiers pendant la période de confinement et les difficultés d'approvisionnement en matières premières liés à la crise COVID.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans le lancement et le déroulement de chantiers durant la crise sanitaire ont eu pour conséquence le dépôt tardif des demandes d'acompte ou de solde. Il convient également de préciser que le rythme de consommation des CP est structurellement tributaire de l'avancement des opérations et de la gestion administrative des maîtrises d'ouvrage concernés.

Néanmoins, à la différence de l'exercice 2019, l'action n°1 a connu en 2020 une dépense en AE supérieure aux prévisions avec une progression de la dépense de + 34,8 M€ en AE et une baisse de - 4,3 M€ en CP par rapport à 2019, traduisant, malgré les freins générés par la crise sanitaire, la dynamique du plan logement Outre-Mer 2 (PLOM) 2019-2022.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		481 883		563 570
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		481 883		563 570
Titre 6 : Dépenses d'intervention	206 620 100	182 036 001	181 903 765	166 770 961
Transferts aux ménages	34 000 000	19 016 371	30 092 127	25 702 364
Transferts aux entreprises	133 620 100	131 037 279	117 294 198	127 561 041
Transferts aux collectivités territoriales	39 000 000	29 206 230	34 517 440	12 110 243
Transferts aux autres collectivités		2 776 122		1 397 313
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-800		12 000 000
Prêts et avances		-800		
Dotations en fonds propres				12 000 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Total</b>	<b>206 620 100</b>	<b>182 517 084</b>	<b>181 903 765</b>	<b>179 334 531</b>

## DEPENSES D'INTERVENTION

**AE : 217,9 M€ CP : 179,3 M€**

### CATEGORIE 61 - TRANSFERTS AUX MENAGES

**AE : 27,9 M€ CP : 24,9 M€**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 27,9 M€ en AE et 24,9 M€ en CP.

**Accession à la propriété : AE : 3,3 M€ CP : 6,2 M€**

La mise en extinction de l'aide personnalisée au logement (APL) votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2018 participe principalement à l'objectif de réorientation et de redynamisation de la stratégie de l'État en faveur de l'accession à la propriété des ménages les plus modestes. Si cette mise en extinction a été réalisée progressivement, la production a connu une décroissance, passant de 94 logements en 2018 à 59 en 2019.

En 2020, 92 logements ont été réalisés.

La dépense budgétaire a représenté 3,2 M€ en AE et 6,1 M€ en CP, pour un coût moyen par logement de 35 666 €.

€	GUADELOUPE		MARTINIQUE		GUYANE		LAREUNION		MAYOTTE		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2019	113 054	406 088	1 663 369	1 532 786	0	36 370	71 572	3 559 906	217 804	635 236	2 065 799	6 170 386
2020	63 770	284 960	811 257	492 485	170 544	101 871	1 768 230	4 466 551	475 905	821 515	3 289 705	6 167 382

**Amélioration de l'habitat privé : AE : 24,7 M€ CP : 18,8 M€**

Des aides et prêts sont accordés, sous conditions de ressources, pour réaliser des travaux d'amélioration du logement ou des travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif vise également à favoriser la mise en œuvre de politiques locales d'amélioration de l'habitat privé ciblées (centre urbains, centres bourg, adaptations de logement, politique de rénovation de copropriété, etc.).

Au titre de l'exercice 2020, les aides octroyées pour l'amélioration de l'habitat privé ont concerné un total de 1 101 logements financés, soit un niveau supérieur aux deux années antérieures (1 043 en 2018 et 1 057 en 2019), pour un coût moyen par logement de 24 773 €. Il apparaît ainsi que le rétablissement de l'aide à l'accession très sociale et à l'amélioration de l'habitat commence à produire des effets.

**En Guadeloupe**, 226 logements ont été financés soit une dépense en AE de 3,8 M€ et en CP de 2,2 M€.



**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**En Guyane**, le nombre de logements pris en charge augmente (36 en 2020 contre 18 en 2019). La modification de l'arrêté préfectoral intervenue en novembre 2019, pour assouplir le dispositif et le relancer a donc porté ses fruits. Un travail est également effectué au niveau national dans le cadre du PLOM 2 pour conduire à la création d'une catégorie de propriétaires modestes susceptibles d'être éligibles au dispositif.

La dépense a représenté un total de 0,7 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

**A La Réunion**, en 2020, le nombre de projets financés a quasiment doublé, 418 contre 213 en 2019, soit une croissance de + 96%, pour une dépense en augmentation à 11,8 M€ en AE et 5,9 M€ en CP. Ce territoire a pleinement bénéficié du rétablissement de l'aide à l'accession très sociale et à l'amélioration de l'habitat.

**En Martinique**, l'aide à l'amélioration de l'habitat a financé 421 logements contre 537 en 2019, soit une diminution de -21,6%. De fait, le niveau de la dépense s'élève à 8,1 M€ en AE et 10 M€ en CP.

Enfin **à Mayotte**, il n'y a eu aucune consommation de crédits en AE en gestion 2020 et une dépense de 17 k€ en CP. Les premières opérations programmées et initiées en 2020 comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le cadre des dispositifs « Action cœur de ville » ou « logement d'abord » devraient aboutir en 2021.

**CATÉGORIE 62 - TRANSFERTS AUX ENTREPRISES**

AE : 134,8 M€ CP : 102,9 M€

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 134,8 M€ en AE et 102,9 M€ en CP.

**Logement locatif social : AE : 116,5 M€ CP : 91,1 M€**

Les logements sociaux financés en 2020 (soit 4 240 LLS/LLTS) se décomposent ainsi qu'il suit :

- 2 694 logements locatifs sociaux
- 1 546 logements locatifs très sociaux

Rapporté en nombre de logements inscrits dans la programmation annuelle de performance, soit un objectif de 4800 logements à réaliser dont 400 logements spécifiques, la consommation au 31 décembre 2020 n'atteint pas la cible initiale, avec un écart de – 560 logements, soit un recul de -11,6%.

Le sous-programme « logements spécifiques » est le plus fortement impacté par cette baisse avec un taux de réalisation négatif.

**Tableau comparatif du nombre de logements financés par territoires**

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Mayotte	Total
LLS	244	413	983	534	237	2411
LLTS	164	172	570	982	148	2036
<b>Total 2019</b>	<b>408</b>	<b>585</b>	<b>1553</b>	<b>1516</b>	<b>385</b>	<b>4447</b>
LLS	463	359	937	791	144	2694
LLTS	422	137	266	652	69	1546
<b>Total 2020</b>	<b>885</b>	<b>496</b>	<b>1203</b>	<b>1443</b>	<b>213</b>	<b>4240</b>

€	Tous territoires confondus	
	AE	CP
LLS	53 432 808	44 247 063
dont 2694 dossiers en 2020	63 774 275	
dont retraits AE années antérieures	-10 341 467	
LLTS	46 673 912	46 871 904
dont 1546 dossiers en 2020	52 692 295	
dont retraits AE années antérieures	-6 018 382	
<i>Total 2020 y c retrait</i>	<i>100 106 720</i>	<i>91 118 967</i>
<i>Total retrait</i>	<i>-16 359 849</i>	
<b>Total</b>	<b>116 466 569</b>	<b>91 118 967</b>

**En Martinique**, si la crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact sur l'activité des chantiers sur l'ensemble du secteur du Bâtiment et travaux Publics (BTP) avec des répercussions directes sur la consommation des CP, elle n'a généré aucune conséquence sur la consommation en AE.

Au total, la Martinique enregistre une année "record" avec 885 logements financés au titre de la construction de logements sociaux neufs en 2020 contre 408 en 2019. L'effort financier sur ces dispositifs a représenté 20,1 M€ en AE à 12,3 M€ en CP.

La Martinique est le territoire où le coût moyen par LLS/LLTS est le plus faible. Il a représenté 24 462 € en 2020.

**En Guadeloupe**, l'année a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 avec un arrêt complet des chantiers pendant plusieurs mois et la fermeture d'une partie des services administratifs des collectivités en charge de l'instruction des permis de construire induisant un recul net dans l'aboutissement des projets. En sus de l'impact de la crise sanitaire, il convient également de noter les effets positifs des actions et dispositifs de sécurisation adoptés en 2018 pour réduire le niveau de désengagement et assurer le financement de projets plus matures ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre depuis 2019 du référentiel pour le financement du logement social (engagement du PLOM 2).

Le bilan de l'exécution de l'année 2020 connaît ainsi une baisse de 15,2% des logements financés par rapport à 2019 (585), soit 496 financés. L'effort financier sur ces dispositifs a représenté 18,3 M€ en AE à 14,3 M€ en CP.

Le coût moyen par LLS/LLTS en 2020 en Guadeloupe s'élève à 30 831 €, soit l'un des plus élevés de l'ensemble des DROM.

**En Guyane**, la situation particulière de ce territoire, où l'explosion démographique entretient de manière alarmante le phénomène du logement insalubre, appelle d'urgence la création de logements neufs. De fait, l'engagement politique accordé à ce territoire s'est traduite en 2019, par une augmentation des crédits alloués, engagement poursuivi en 2020.

Avec 19 dossiers de demandes de financement engagés permettant le financement de 1 203 logements (dont 4 projets sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, soit 266 LLS et 136 LLTS), le bilan 2020 apparaît toutefois en baisse par rapport à 2019 où le nombre de logements réalisés a atteint 1553 (983 LLS et 570 LLTS).

La consommation s'est établie à 31 M€ en AE et de 26,4 M€ en CP, pour un coût moyen par LLS/LLTS de 25 792 €.

**A La Réunion**, la programmation 2020, principalement portée par trois opérateurs, la SHLMR (45%), la SIDR (22%) et la SODEGIS (21%), a connu une diminution de la production de logements sociaux (1 443 en 2020 contre 1 516 en 2019). Les difficultés de programmation des opérations restent principalement liées à la raréfaction du foncier disponible et aménagé, à des prix compatibles avec les contraintes financières du logement social, hors quartiers politique de la ville.

Le prix du foncier demeure ainsi un frein à la production de logement social, d'autant que, malgré les valeurs élevées des terrains concernés, leur viabilisation doit souvent être réalisée et reste donc à financer. Enfin, l'acceptabilité politique de ces programmes peut se traduire de plus en plus souvent par des difficultés d'obtention des autorisations d'urbanisme, voire des retraits de permis de construire, après obtention de l'arrêté de financement.

791 LLS et 652 LLTS ont été financés en 2020 pour un montant de 41,1 M€ en AE et 32,4 M€ en CP, pour un coût moyen de 28 483 €.

A **Mayotte**, neuf opérations ont été financées à hauteur de 5,8 M€ en AE et 5,7 M€ en CP, représentant un total de 213 logements sociaux financés. Les engagements initiaux d'une programmation annuelle de 450 logements sociaux n'ont pu être tenus en raison du contexte national et local consécutif à la pandémie et aux élections municipales tardives ayant conduit à de nombreux changements dans les services.

Avec un coût moyen de construction de LLS/LLTS en 2020 à 27 501 €, Mayotte demeure parmi les territoires où le foncier est le plus onéreux.

#### **Amélioration du parc locatif social : AE : 14,6 M€ CP : 9,6 M€**

Alors que le projet annuel de performance 2020 prévoyait le financement de 3 200 logements au titre de l'amélioration du parc locatif social, ce sont finalement 1 699 logements qui ont été pris en charge. Si l'objectif initial n'a pas été atteint, il est constaté une augmentation de ce dispositif de + 163% par rapport à l'année 2019 où seulement 646 logements avaient été réalisés.

Cette forte augmentation correspond à un recentrage sur l'activité de réhabilitation des logements locatifs sociaux dont le besoin a été souligné à l'occasion de l'élaboration du PLOM 2.

La consommation 2020 a représenté un total de 14,6 M€ en AE contre 2,4 M€ en 2019, consécutive au rattrapage constaté de l'activité de financement en Guadeloupe, Guyane et à La Réunion.

En outre, il apparaît que c'est en Guyane que le coût moyen pour réhabiliter un logement social s'avère le plus élevé, soit 18 820 € par logement.

#### **Etudes et manifestations et autres interventions : AE : 3,7 M€ CP : 2,3 M€**

En 2020, le montant global consacré aux « études et autres dépenses d'intervention » (OIN, GIP, 50 pas géométriques etc.) a atteint la somme de 3,7 M€.

Concernant les territoires, la Martinique (1,91 M€ en AE) et Mayotte (0,71 M€ en AE) ont principalement mobilisé cette ligne budgétaire.

Au niveau du ministère des outre-mer, une convention de financement a été conclue le 10 novembre 2020 avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), conformément aux orientations du nouveau plan logement outre-mer 2019-2022 signé en décembre 2019, qui concluait sur le fait que « le logement reste un enjeu essentiel pour les territoires ultramarins ».

Cette convention mobilisant 977 515 € en AE et 488 758 € en CP poursuit l'objectif de déterminer les moyens de baisser les coûts et lever les freins de la construction en outre-mer. Le programme d'actions confié au CSTB se décline en 4 grands axes :

- Définir les conditions climatiques et environnementales à prendre en compte pour des règles et normes de construction de façon homogène pour chaque territoire (océan indien, Antilles, Guyane, océan Pacifique),
- Elaborer la synthèse des contraintes,
- Contribuer à l'adaptation des règles de construction,

- Permettre l'utilisation de produits ou matériaux locaux et lever les freins techniques, réglementaires et normatifs à leur déploiement.

310 000 € en CP ont été versés en règlement de trois conventions prises antérieurement avec les partenaires professionnels (SOLIHA, ANIL et l'association nationale des Compagnons Bâisseurs) dans le cadre de mission d'accompagnement, particulièrement dans le domaine de l'habitat privé.

Enfin, le marché ouvert en 2018 dans le cadre du PRDA (plan de recherche et développement amiante) afin d'apporter des réponses ciblées aux problématiques de la filière amiante et la gestion de ces déchets dans les outre-mer s'est poursuivi. En 2020, les études ont continué d'être menées avec une consommation de 16 596 € en AE et le règlement à hauteur de 106 925 € de prestations au titre de ce marché.

## CATEGORIE 63 - TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES

AE : 55,1 M€ CP : 39,4 M€

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 55,1 M€ en AE et 39,4 M€ en CP.

### Résorption de l'habitat insalubre (RHI) : AE = 32,1 M€ CP = 16,5 M€

La situation des DROM en matière d'insalubrité et d'habitat indigne présente une gravité et une acuité particulières. Environ 100 000 logements en relèveraient dans les cinq départements et régions d'outre-mer. Les besoins en matière de résorption et d'amélioration de l'habitat indigne et insalubre constituent donc un enjeu majeur de santé publique.

En 2020, l'effort de l'État en matière de RHI dans les DOM s'est élevé à 32 M€ en AE (soit +105%) et plus de 16 M€ en CP (soit -21%) contre 15,7 M€ en AE et 20,82 M€ en CP en 2019.

En **Guadeloupe**, 3,2 M€ en CP ont été consommés, il n'y a pas eu d'engagements nouveaux en 2020. Les projets de RHI ont accusé un fort recul en raison de mesures spéciales mises en œuvre dans le cadre de la Covid-19, qui ont conduit à l'arrêt de chantiers. La consommation en CP s'explique par le recyclage d'AE autorisé pour un montant de 3,2 M€ de projets abandonnés par un bailleur en difficulté financière et de trésorerie.

En **Guyane**, 5 M€ ont été engagés correspondant à la démolition du squat NZILA à Cayenne, d'une subvention à l'EPFAG relative à des études RHI sur le secteur de Charvein à Mana, d'un diagnostic amiante préalable à la démolition d'un squat à Cayenne, d'une subvention pour une opération de RHI sur le quartier de La Charbonnière à Saint-Laurent-du-Maroni.

La consommation en CP s'est établie à 2 M€ et correspond aux versements d'acomptes de subventions pour les RHI Cotonnière et Cogneau Lamirande opérées par la SEMSAMAR à Matoury.

A **La Réunion**, huit opérations ont été engagées sur la ligne RHI de la LBU, pour un financement de 1 M€ en AE et 4,5 M€ en CP et ont concerné des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et des études pré-opérationnelles.

En **Martinique**, le bond du montant engagé (1,4 M€) en 2020 (contre 253 k€ en 2019) est directement lié au financement d'un dossier de l'agglomération de Fort-en France à fort enjeu (social, économique et urbanistique). A noter que les deux principaux dispositifs (construction neuve de logements sociaux et l'AAH) ont été les leviers de la consommation des AE, en forte progression par rapport aux années précédentes, et ce, en dépit de la crise sanitaire.

**Mayotte**, 13 dossiers ont été retenus par le territoire en 2020 portant sur 7 phases de travaux et 6 études. Sur ces opérations, 93 logements tiroirs ont été pris en charges permettant ainsi le décaissement des ménages et leur

relogement sur site. A noter que la structuration des collectivités se révèle importante sur cette thématique. Ainsi, deux postes de conducteur d'opérations RHI ont été financés pour 3 ans sur les communes de Koungou et de Bandrelé. Mayotte possède la plus forte densité de population de l'outre-mer avec 577 habitants par km<sup>2</sup> (6 fois plus que la moyenne nationale). En outre, 50% des logements mahorais apparaissent insalubres.

Par conséquent, la consommation de 24,7 M€ en AE et 5 M€ en CP, en forte augmentation par rapport à 2019 (+ 111 %), traduit la volonté de lutter contre l'habitat insalubre dans ce territoire. Comme en Guyane, la loi Elan qui prévoit que les pouvoirs de police du préfet soient renforcés pour faciliter la démolition des poches d'habitats illégaux et indignes, limiter les risques pesant sur leurs occupants et favoriser l'aménagement et la résorption de l'habitat insalubre, se révèle efficace.

#### **Aménagement urbain : AE = 23 M€ CP = 22,9 M€**

L'objectif du dispositif est d'accompagner les collectivités dans leurs projets de développement territorial et d'aménagement urbain (ORT, Action cœur de ville...) tout en maîtrisant les coûts de la construction et les problématiques spécifiques de vulnérabilité des constructions pour chaque territoire.

En 2020, l'effort de l'État en matière d'aménagement urbain dans les DROM s'est élevé à 23 M€ en AE et 22,9 M€ en CP.

En crédits de paiement, l'exercice 2020 connaît une hausse de + 36,4% par rapport à l'année 2019. Cette situation s'explique par un meilleur pilotage budgétaire, les crédits de paiement sont par exemple ajustés aux besoins réels des territoires, en fonction de l'avancée des différents projets. En outre, notamment à Mayotte et en Guyane, des plateformes d'ingénierie ont été mises en place. Une première évaluation de ces plateformes démontre leur efficacité, puisque des projets ont été réactivés et d'autres lancés sur ces deux territoires permettant ainsi une consommation des crédits pour l'année 2020 plus importante.

**La Guadeloupe** a très peu consommé en AE et en CP en 2020 (0,2 M€ en AE et CP) avec un montant en baisse significative pour les CP ;

**En Guyane**, la consommation s'est établie à 13,9 M€ en AE et 10,3 M€ en CP, montants en très forte hausse en ce qui concerne la consommation en CP au regard de l'année 2019. Cela concerne le financement et l'aménagement de voies et routes départementales secondaires à Saint-Laurent du Maroni et au financement d'un apport en capital à l'EPFAG pour la création d'un office foncier solidaire (OFS) et d'une filiale dédiée au recyclage foncier ;

**A La Réunion**, le bilan du dispositif fait apparaître une réalisation de 1,5 M€ en AE et 4,7 M€ en CP, montants en baisse pour les AE et en baisse pour les CP au regard de l'année 2019 ;

**En Martinique**, la consommation a atteint 1,3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP, montants en très forte baisse pour les AE et en hausse pour les CP au regard de l'année 2019. L'année 2020 est marquée par l'engagement des derniers dossiers d'un dispositif qui va évoluer en 2021, ce qui explique la forte baisse des montants engagés ;

**A Mayotte**, il a été consommé 6 M€ en AE et 5,1 M€ en CP.

## DEPENSES D'OPERATIONS MONETAIRES

## CATEGORIE 72 - DOTATIONS EN FONDS PROPRES

AE : 0 M€ 12 M€ EN CP

Dans la continuité de l'exercice 2019, et conformément au projet annuel de performance 2020, les crédits alloués, au titre de la catégorie 72 - dotations en fonds propres – visent à permettre à l'EPFAM de poursuivre les missions suivantes :

- l'acquisition de terrains pour opérations portées en propre mais également pour du portage sur les territoires prioritaires d'intervention identifiés par l'Etat ;
- la création de structures « villages relais » ;
- la création et la capitalisation d'un organisme foncier solidaire.

## ACTION

## 02 – Aménagement du territoire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Aménagement du territoire		197 128 770	<b>197 128 770</b>		162 121 267	<b>162 121 267</b>
		181 762 316	<b>181 762 316</b>		137 100 008	<b>137 100 008</b>

L'exécution 2020 en AE de l'action 2 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui se sont élevées à 211,3 M€ d'AE et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 29,5 M€ qui réduisent donc l'exécution issue de Chorus. Ces nettoyages ont été mis en œuvre dans l'objectif de disposer d'une vision plus réaliste du stock d'engagement de l'Etat et ainsi réduire les restes à payer. Ces nettoyages correspondent à la clôture d'opérations anciennes des précédents CPER qui ont connu une exécution en deçà de la prévision.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	240 000	10 986 486	240 000	11 495 508
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	240 000	10 986 486	240 000	11 428 908
Subventions pour charges de service public				66 600
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 640 000	26 367 116	6 390 000	7 949 603
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 640 000	26 367 116	6 390 000	7 949 603
Titre 6 : Dépenses d'intervention	194 248 770	144 408 714	155 491 267	117 654 897

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages		237 158		154 136
Transferts aux entreprises	4 000 000	34 077 522	7 400 621	32 130 823
Transferts aux collectivités territoriales	184 627 469	96 740 176	141 669 345	75 412 613
Transferts aux autres collectivités	5 621 301	13 353 858	6 421 301	9 957 326
<b>Total</b>	<b>197 128 770</b>	<b>181 762 316</b>	<b>162 121 267</b>	<b>137 100 008</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**

AE 8 461 221 € CP 7 676 717€

Après retraitement des erreurs d'imputation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,5 M€ en AE et 7,7 M€ de CP.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°2 recouvrent d'une part des opérations non contractualisées et d'autre part le programme d'assistance technique européenne.

**Etudes et évaluation : AE 1 149 935 € - CP 1 050 847 €**

Le ministère des outre-mer conduit un programme d'évaluations des politiques publiques en collaboration avec les ministères et collectivités territoriales concernés. Le ministère des outre-mer a ainsi participé à différentes études effectuées en lien avec l'INSEE

Les études suivantes ont été menées en 2020 :

- évaluation du plan obésité 2010-2013 et du PNNS 3 2011-2015 en direction des populations d'outre-mer,
- évaluation de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes (ISCG),
- évaluation de l'expérimentation relative au contrat de professionnalisation adapté aux outre-mer (CPROM),
- évaluation de l'aide à l'investissement productif outre-mer,
- évaluation du déploiement et de l'articulation des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle portés par l'État à la Réunion et en Guyane.

**Programme national d'assistance technique européenne (EUROP'ACT) : AE 602 901 € - CP 516 787 €**

Le ministère des outre-mer participe à une mission d'appui aux programmes opérationnels des régions ultrapériphériques dans le cadre de la programmation des fonds européens structurels d'investissement 2014-2020.

En 2020, 602 901 € en AE et 516 787 € en CP ont été consommés pour le concours du ministère des outre-mer au programme Europ'Act. Le reste des dépenses de crédits d'assistance technique est réparti en :

- frais de transport, liés aux missions des agents du ministère leur permettant de se rendre aux comités de suivi organisés dans les régions ultrapériphériques - RUP - afin de représenter le ministère des outre-mer dans ces instances. Cette participation permet de connaître l'état de la mise en œuvre des programmes européens dans ces territoires. Ces missions se font dans le cadre du marché de transport avec la société Amex ;
- frais de mission inhérents à ces déplacements.

**Dépenses liées à la lutte contre l'épidémie de COVID 19 : AE 6 403 743 € - CP 5 703 991 €**

Les principales mesures entreprises par les territoires sont les suivantes :

En Guadeloupe, 4,9 M€ en AE et 4,2 M€ ont été consommés, afin de reconstituer le service minimum d'alimentation en eau potable du territoire, suite à un réseau d'approvisionnement défectueux, aggravé par le caractère pathogène et contagieux du COVID-19.

A La Réunion, une campagne d'appels sortants pour le suivi des quatorzaines a été effectuée, ainsi que la création d'un site internet et des campagnes de communication et de sensibilisation aux gestes barrières à destination des entreprises pour un montant de 0,7 M€ en AE=CP.

**Actions en faveur du développement économique : AE 304 641 € - CP 405 092 €**

Les dépenses en faveur des observatoires des prix, des marges et des revenus se répartissent comme suit :

BOP	AE	CP
Guadeloupe	66 636	162 229
Martinique	47240	58 636
Guyane	5 648	5 648
La Réunion	108 893	79 790
Saint-Pierre et Miquelon	2 224	3 142
Mayotte	38 000	59 646
Wallis-et-Futuna	36 000	36 000
Total	304 641	405 092

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****CATÉGORIE 51 - DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT**

AE 24 632 904€ CP 7 618 837 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 24,6 M€ en AE et 7,6 M€ en CP.

Deux opérations d'envergure ont été engagées et payées au cours de l'exercice 2020.

- la construction de la route reliant Maripasoula à Papaïchton en Guyane :

Afin de désenclaver le sud de la Guyane, et permettre ainsi un meilleur accès des habitants aux services publics de base, scolaire et médical, il a été décidé de construire une route entre les villes de Maripasoula et de Papaïchton. Une tranche fonctionnelle a été créée pour l'engagement des marchés de travaux. Elle a été alimentée à hauteur de 12 113 103 €. Les AE ont été engagées à hauteur de 11 601 224 € pour une consommation de CP de 4 222 264 €. Pour répondre au besoin d'engagement de nouveaux marchés, une délégation d'AE anticipée 2021 a été attribuée à la Guyane en décembre 2020 pour 3,875 M€.

- modernisation du quai de croisière de Saint Pierre et Miquelon :



Le projet de modernisation du quai de croisière de Saint-Pierre-et-Miquelon visant à aménager le quai en eaux profondes et donc à améliorer les conditions d'accueil des navires dans le port de Saint-Pierre se poursuivent. Il sera financé conjointement par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère des outre-mer.

Une tranche fonctionnelle a été créée en 2019, le marché de travaux a été attribué en 2020 avec un engagement de 13 031 680 € et des paiements de 3 396 123 €.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**178 128 093 € EN AE ET 121 742 644 € EN CP**

• OPÉRATIONS CONTRACTUALISÉES AE : 153 916 543 € CP : 99 508 805 €

Après neutralisation des retraits sur EJ antérieurs, le montant des dépenses consacrées aux opérations contractualisées s'est élevé à 153,9 M€ en AE et 99,5 M€ en CP.

Les raisons de l'écart à la prévision des montants programmés dans le PLF 2021 (188 M€ en AE et 128,3 M€ en CP) sont de plusieurs ordres :

- la pandémie du coronavirus sur la vie économique des territoires d'outre-mer, et par voie de conséquence un ralentissement des chantiers et de la programmation des opérations,
- enfin, la négociation et la rédaction des avenants aux dix contrats de développement de Nouvelle-Calédonie ainsi que la tenue le 4 octobre 2020 du scrutin relatif à l'accès à la pleine souveraineté du territoire qui ont retardé le cycle des comités de suivi et de programmation des contrats.

### I - Contrat de convergence et de transformation – CCT pour la période 2019 – 2022

Au titre du contrat de convergence et de transformation, 378,87 M€ ont été contractualisés sur le programme 123 de l'action 2, pour les 5 DROM et ainsi que pour les 3 collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis-et-Futuna et Saint-Martin). Pour cette deuxième année d'exécution 63,34 M€ ont été engagés et 20,32 M€ ont été mandatés.

P123/Territoire	Montant contractualisé 2019 *	Montant contractualisé 2020	Exécution 2020		Cumul 2019 - 2020			
			AE 2020	CP 2020	AE 2020	CP 2020	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Guadeloupe	30,50	30,50	5,39	1,29	8,99	1,35	29%	15%
Guyane	32,03	15,04	5,06	1,61	13,30	2,21	88%	17%
La Réunion	75,34	75,34	12,39	5,00	21,63	7,85	29%	36%
Martinique	27,87	27,87	5,26	1,07	10,83	2,38	39%	22%
Mayotte	163,01	163,01	15,65	3,33	23,46	3,99	14%	17%
Saint-Pierre-et-Miquelon	9,50	9,50	2,72	1,35	3,37	1,79	35%	53%
Saint Martin		31,04	10,60	1,52	10,60	1,52	34%	14%
Wallis-et-Futuna	26,57	26,57	6,85	4,96	12,68	9,23	48%	73%
<b>TOTAL</b>	<b>364,84</b>	<b>378,87</b>	<b>63,92</b>	<b>20,13</b>	<b>104,85</b>	<b>30,32</b>	<b>28%</b>	<b>29%</b>

\* Montant contractualisé 2019 : erreur dans le RAP, les montants contractualisés ne comprenaient pas les montants dédiés par le P123 au FEI sports.

**CCT de la Guadeloupe : AE = 5,4 M€ CP = 1,3 M€**

Le CCT a permis à la Guadeloupe d'engager 18 opérations en 2020, relevant de plusieurs thématiques :

- le développement de projets touristiques (2,5 M€ sur le programme OCEAN) ;
- le financement d'infrastructures sportives (1,4 M€) ;
- la solidarité intergénérationnelle (1,2 M€ consacré au fonds d'investissements pour l'adaptation du cadre de vie des personnes âgées et des personnes dépendantes) ;
- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (0,5 M€ pour la mise en œuvre du Plan Eau DOM).

**CCT de la Guyane** : AE = 5,1 M€ CP = 1,6M€

En 2020, 53 % des crédits contractualisés au titre du P 123 et du FEI sports ont été transférés sur l'action "fonds interministériel pour la transformation de la Guyane" du programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat ».

Cinq opérations ont été engagées en 2020 :

- Quatre relevant du domaine sportif, pour un montant de 2,8 M€ ;
- Une relevant de l'aménagement d'un poste frontalier intercommunautaire pour 2,3 M€.

**CCT de La Réunion** : AE = 12,4 M€ CP = 5 M€

Dans le cadre du CCT, 107 opérations ont été engagées. Les principales portent sur les thématiques suivantes :

- la recherche et l'innovation (2,5 M€) ;
- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (1,2 M€) ;
- la prévention du risque requins (1 M€).

**CCT de la Martinique** : AE = 5,3 M€ CP = 1,1M€

14 dossiers ont été engagés sur quatre thématiques :

- l'enseignement supérieur (construction d'un internat 2 M€) ;
- les infrastructures portuaires (création et modernisation d'un port de plaisance à hauteur de 1,53 M€) ;
- la transition numérique au service de l'action publique et les infrastructures sportives (0,9 M€).

**CCT de Mayotte** : AE = 15,7 M€ CP = 3,3 M€

Les autorisations d'engagement ont été mobilisées pour différents projets tels que :

- les infrastructures scolaires (4,4M€ pour la mise aux normes et rénovation des équipements sportifs et 5,7 M€ pour l'internat du Lycée de Coconi) ;
- l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (1,5 M€) ;
- le développement de projets touristiques (1,4 M€) ;
- le soutien dans la filière pêche – pontons et équipements (1,04 M€).

**CCT de Saint-Pierre et Miquelon** : AE = 2,7 M€ CP = 1,4 M€

Les principales opérations financées concernent l'étude du développement des infrastructures de plaisance à Saint-Pierre et le développement des équipements portuaires à Miquelon (2,24 M€).

**CCT de Saint-Martin** : AE = 10,6 M€ CP = 1,5M€

Le CCT, signé le 22 juin 2020, a permis d'engager 16 opérations en 2020, parmi lesquelles :

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le financement d'infrastructures sportives (dont 4,6 M€ pour l'ouverture d'un centre nautique et la construction de 2 bassins de natation) ;
- la rénovation et de la sécurisation de la production d'eau potable et l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées (2,5 M€) ;
- l'aménagement routier du quartier de la Savane pour 1 M€.

**CCT de Wallis-et-Futuna : AE = 6,9 M€ CP = 5 M€**

Les principales opérations engagées portent sur les thématiques suivantes :

- l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées (0,8 M€) ;
- le programme pluriannuel d'investissement de l'agence de santé (1,2 M€)
- les infrastructures scolaires (1,2 M€) ;
- la cohésion sociale et l'employabilité (1,5 M€).
- les infrastructures sanitaires (1,7 M€).

**II - Contrat plan Etat-Région – CPER***1) Contrat plan Etat-Région – CPER 2007 – 2014***CPER 2007-2014 P123**

CPER 2007-2014 (en M€)	Exécution 2020		Exécution cumulée 2007-2020		Taux d'engagement définitif (dernier engagement en 2015)	Taux de couverture des engagements
	AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe		0,6	58,1	51,3	92%	88%
Martinique		0,1	50,7	56,6	93%	112%
Guyane		2,47	54,6	40,4	111%	74%
La Réunion		0,00	81,9	68,7	85%	84%
<b>Sous-total</b>		<b>3,1</b>	<b>245,3</b>	<b>216,9</b>	<b>93%</b>	<b>88%</b>
Mayotte (2008-2013)		1,0	139,8	111,4	100%	80%
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>4,2</b>	<b>385,1</b>	<b>328,3</b>	<b>96%</b>	<b>85%</b>

Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 328,3 M€, soit un taux de couverture de 85 %.

*2) Contrat plan Etat-Région – CPER 2015 – 2019***CPER 2015-2019 P123****CPER 2015 - 2019 P 123**

CPER 2015 - 2020 (en M€)	Date de signature du contrat	Part Etat	Montant initial prévu au contrat P123	Exécution 2020		Exécution cumulée		Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
				AE	CP	AE	CP		
Guadeloupe	05/08/15	149,7	39,0		0,3	26,6	22,4	68,1%	84,4%
Martinique	10/11/15	142,8	35,0		1,0	16,0	8,4	45,8%	52,4%
Guyane	30/09/15	282,3	41,3		1,8	19,7	7,7	47,7%	39,1%
La Réunion	20/08/15	197,7	110,1		2,1	35,2	22,6	32,0%	64,0%

Mayotte	30/11/15	193,0	116,3		4,1	44,8	24,3	38,5%	54,3%
<b>Total</b>		<b>965,6</b>	<b>341,6</b>	<b>0,0</b>	<b>9,4</b>	<b>142,2</b>	<b>85,4</b>	<b>41,6%</b>	<b>60,0%</b>

Les derniers engagements sur cette génération de contrats ont été effectués en 2018. Le montant total des mandatements réalisés pour couvrir les AE engagées s'est élevé à 85,4 M€, soit un taux de couverture de 60 %.

### III - Contrat de développement (CDEV)

Le montant des dépenses consacrées aux contrats dans les collectivités d'outre-mer s'élève à 90 M€ en AE et à 65,6 M€ en CP, soit un taux de couverture des engagements de 58 %.

#### CDEV

Collectivités	Montant inscrit au contrat relevant du P123	Exécution 2020		Exécution cumulée sur la durée des contrats			
		AE	CP	AE	CP	Taux d'engagement	Taux de couverture des engagements
Saint-Martin (2014-2020)	39,0	0	4,9	34,1	18,5	88%	54%
Saint-Pierre et Miquelon (2015-2018)	7,5	0	0,07	6,0	5,7	79%	95%
Wallis et Futuna (2012-2016) prolongé en 2017	34,0	0	0,12	32,6	32,3	96%	99%
Polynésie Française 2015-2020	175,7	35,0	20,0	141,0	68,0	80%	48%
Nouvelle-Calédonie (2017-2022)	372,2	55,0	40,5	235,6	135,9	63%	58%
<b>TOTAL COM</b>	<b>628,4</b>	<b>90,0</b>	<b>65,8</b>	<b>449,3</b>	<b>260,4</b>	<b>71%</b>	<b>58%</b>

#### Contrat de développement de Saint-Martin 2014 – 2020 : CP = 4,9 M€

Pour 2020, 4,9 M€ ont été mandatés sur les opérations antérieures. Ces opérations concernent principalement :

- le traitement des eaux usées (1,45 M€) ;
- l'alimentation en eau potable (1 M€) ;
- la reconstruction d'un collège (0,95 M€).

#### Contrat de développement de Saint-Pierre-et-Miquelon 2015 – 2018 : AE = 0 M€ CP = 0,07 M€

Le contrat de développement de Saint-Pierre et Miquelon est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Le montant cumulé des autorisations engagées s'élève à 6 M€ soit un taux d'engagement de 79 %. Le montant cumulé des paiements sur cette période s'élève à 5,6 M€ soit un taux de couverture des engagements de 95 %.

#### Contrat de développement de Wallis-et-Futuna 2012 – 2019 : AE = 0 M€ CP = 0,12 M€

Le contrat de développement de Wallis-et-Futuna est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Le montant cumulé des autorisations engagées s'élève à 32,6 M€ soit un taux d'engagement de 96 %. Le montant cumulé des paiements sur cette période s'élève à 32,3 M€ soit un taux de couverture des engagements de 99 %.

#### Contrat de développement de la Polynésie Française 2015 – 2020 : AE = 35 M€ CP = 20,2 M€

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des crédits engagés au cours de l'exercice 2020 sur le contrat de projets de la Polynésie-française 2015 - 2020 est de 35 M€ en AE et de 20 M€ en CP (dont 0,2 M€ pour le contrat de Développement 2018 – 2014). Depuis 2015, 133 opérations ont été engagées sur le contrat de projets.

Les engagements 2020 ont porté principalement sur :

- la construction de logements sociaux et la résorption de l'habitat insalubre, à travers la poursuite du plan « 3 000 logements » (20,5 M€) ;
- la modernisation des structures de santé de proximité (7 M€) ;
- la rénovation et l'extension des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, ainsi que la construction d'une déchetterie (4,7 M€).

**Contrat de développement de Nouvelle-Calédonie 2017 – 2022 : AE = 54,9 M€ CP = 40,5 M€**

PERIMETRES	Montant Part P 123 avant avenants	Montant Part P 123 après avenants	2020		2017-2020			
	(avant 2019)	(à partir de 2020)	Engagé 2020	Mandaté 2020	Montant total engagé au 31/12/20	Montant total mandaté au 31/12/20	Taux engagé	Taux de couverture des engagements
Nord	126,9	209,4	11,2	13,4	68,8	35,8	33%	52%
Sud	125,9	259,7	21,6	16,1	98,1	58,1	38%	59%
Iles	51,1	93,0	10,6	4,5	35,7	22,1	38%	62%
Nouvelle-Calédonie	33,5	147,9	7,4	1,4	14,9	4,0	10%	27%
Inter collectivités	34,6	82,7	4,1	5,2	24,8	18,5	30%	74%
Gouvernance et évaluation	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	40%	87%
<b>Total</b>	<b>372,2</b>	<b>792,8</b>	<b>54,9</b>	<b>40,5</b>	<b>242,3</b>	<b>138,5</b>	<b>31%</b>	<b>57%</b>

En 2020 les opérations engagées concernent :

- les infrastructures scolaires et de transport (25 M€) ;
- l'habitat social (5,1 M€) ;
- l'alimentation en eau potable (3,9 M€) ;
- l'aide scolaire (3,2 M€) ;
- la recherche (3,1 M€) ;
- le soutien du secteur culturel et sportif (2,5 M€).

**• OPÉRATIONS NON CONTRACTUALISÉES AE : 24 242 268 € CP : 22 296 099 €**

Cette rubrique comprend les interventions du programme pour des opérations non intégrées aux contrats et conventions, mais résultant d'accords ou d'engagements antérieurs de l'État. Les principales opérations sont répertoriées ci-après :

Plan séisme Antilles (PSA) : en Martinique, 2 dossiers ont été engagés pour un total de 1 264 347 € au bénéfice de la commune de Rivière Salée pour la construction d'une école de transit (875 000€) et de la commune des Trois Îlets pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un plateau scolaire (389 347 €) et 472 690 € ont été payés pour des dossiers engagés les années antérieures.

Le fonds mahorais de développement économique social et culturel (FMDESC) a bénéficié en 2020 de 3,8 M€ en AE et de 2 M€ en CP.

Le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) : conformément aux engagements du Président de la République de fin 2019, le ministère des outre-mer a attribué une enveloppe pérenne de 3 M€ à l'office pour le développement de l'économie agricole en outre-mer (ODEAOM) pour le financement de projets d'investissement s'inscrivant dans les objectifs de la Trajectoire outre-mer 5.0.

Une contribution additionnelle de 3,3 M€ est exceptionnellement venue abonder les crédits dits "CIOM", compléments nationaux au programme POSEI, pour le financement des mesures de diversification agricole dans les filières végétale et animale afin d'accompagner l'objectif d'autonomie alimentaire des territoires ultramarins.

Couverture numérique en outre-mer : plusieurs territoires non éligibles au fonds du Plan France Très Haut Débit (PFTHD) souhaitent bénéficier d'un soutien dans le déploiement d'équipements structurants, indispensables à leur développement. A ce titre, plusieurs projets, jugés indispensables au développement économique de ces territoires, sont financés via un fonds de concours alimenté par la caisse des dépôts et consignation. Ainsi :

- les crédits destinés au projet de câble optique sous-marin et le déploiement du très haut débit sur l'archipel de Wallis-et-Futuna ont été consommés à hauteur de 1,7 M€ de CP ;
- en Polynésie Française, l'opération « Soutien à l'égalité numérique - câble Natitua » a été soldée d'un paiement de 2 M€ ;
- 5 000 000 € en AE et CP, fléchés sur le fonds de concours 1-2-00724, ont été alloués et délégués intégralement pour le financement du très haut débit de Saint-Martin. La dotation en AE a été entièrement consommée. S'agissant des CP seule une avance a été payée pour un montant de 250 000 €. Le reliquat de la dotation est reporté sur 2021.

Contentieux Broadband : Le territoire des îles de Wallis et Futuna a été condamné par la cour d'appel de Paris le 5 novembre 2019 à indemniser l'entreprise Broadband Pacifique au paiement de 2,5 M€. Dans ce contexte, l'Etat a mis à disposition du territoire les 2,5 M€ en AE=CP.

Fonds pêche : la filière pêche et aquaculture représente un enjeu majeur à Saint-Pierre et Miquelon. Mais le territoire, situé hors UE, ne peut prétendre aux aides apportées par les fonds européens, notamment le FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) qui est actuellement le principal vecteur financier d'accompagnement du secteur. Dans ce contexte, un fonds « pêche et aquaculture » a été mis en place en 2017. Cette mesure a permis de financer du matériel de pêche, des navires et a également permis de contribuer à la structuration de la filière grâce à l'élaboration du volet pêche et aquaculture du plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche. En 2020, le territoire a consacré 352 778 € en AE et 445 813 € en CP à ces actions.

L'agence pour le développement rural et l'aménagement foncier (ADRAF) a bénéficié cette année d'une subvention de 1,5 M€ en AE=CP. Ces crédits contribuent au budget de fonctionnement de l'organisme et aux acquisitions de terres en Nouvelle Calédonie.

Actions en faveur du tourisme AE : 0,2 M€ CP : 0,14 M€

200 000 € ont été engagés et 80 000 € mandatés dans le cadre d'un nouveau partenariat conclu avec Atout France, qui anime depuis 16 ans un cluster où collaborent les acteurs du tourisme ultramarins, principalement orienté sur des actions de promotion, sous la présidence du ministère des outre-mer. Ce financement est destiné à permettre le déploiement d'actions du cluster tourisme en faveur des destinations ultra-marines, en élaborant une feuille de route opérationnelle, en organisant les rencontres du tourisme ultramarin, en coordonnant les actions entre différentes instances concernées (IEDOM, FEDOM, comités de filières, ... ).

Enfin, un versement de 60 000 € en CP a également été opéré au profit de l'agence pour solde de la convention 2019.

Actions en faveur de l'environnement AE : 0,7 M€ CP : 0,6 M€ :

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) mobilise plusieurs conventions. Ainsi, au titre du programme d'action 2016-2020, des conventions de subvention sont en cours avec l'École pratique des hautes études (EPHE), le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'université de Bretagne occidentale, le cabinet Marex, Eco Maires, Caenostum et Mangareva.

En raison de la crise sanitaire, le congrès mondial de l'UICN qui devait avoir lieu au cours de l'été 2020 a été repoussé à l'année 2021.

Au titre de l'IFRECOR, le territoire de Saint-Martin a consommé en 2020 43 490 € en AE = CP.

La convention signée en 2020 avec l'Office national des forêts (ONF) a été engagée à hauteur 95 172 € dont 76 138 € ont été liquidés.

Par ailleurs, du fait de l'échouage massif d'algues sargasses dans les Antilles, un plan interministériel a été mis en place, 0,12 M€ ont été engagés en Martinique sur les crédits du ministère des outre-mer.

## ACTION

## 03 – Continuité territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Continuité territoriale		43 487 485 33 541 527	<b>43 487 485</b> <b>33 541 527</b>		43 787 485 31 478 553	<b>43 787 485</b> <b>31 478 553</b>

Après retraitement des AE antérieures clôturées et correction des erreurs d'imputation, le montant total de la consommation sur l'action 3 s'élève à 33 590 782 € en AE et 31 384 003 € en CP

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		211 843		249 960
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		211 843		249 960
Titre 6 : Dépenses d'intervention	43 487 485	33 329 684	43 787 485	31 228 592
Transferts aux ménages	32 444 434	17 105 584	32 444 434	17 098 085
Transferts aux entreprises	6 123 901	9 869 281	6 423 901	7 849 955
Transferts aux collectivités territoriales	2 879 150	3 334 482	2 879 150	3 313 909
Transferts aux autres collectivités	2 040 000	3 020 337	2 040 000	2 966 643
<b>Total</b>	<b>43 487 485</b>	<b>33 541 527</b>	<b>43 787 485</b>	<b>31 478 553</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### CATEGORIE 31 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE = CP : 39 125 €

Après correction des erreurs d'imputation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39 125 € en AE =CP.

Face à la nécessité d'assurer la continuité territoriale entre Point-à-Pitre, Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans le contexte de crise sanitaire, la Guadeloupe a assuré une compensation financière au bénéfice de la compagnie Air-Antilles pour un montant de 39 125 € en AE=CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction des erreurs d'imputations les dépenses d'intervention s'élèvent à 33 551 657 € en AE et 31 344 878 € en CP.

La pandémie de la Covid-19 a entraîné des mesures de restriction de circulation des compagnies aériennes et par voie de conséquence une chute de la mise en oeuvre de la continuité territoriale (LADOM, pour l'ensemble des dispositifs du fonds et FEBECS). Ceci explique l'écart des montants consommés par rapport à la prévision (43,5 M€ en AE et 43,8 M€ en CP).

### CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MENAGES

**Fonds de continuité territoriale : AE 19 655 798 € CP 19 639 963 €**

**Périmètre LADOM : AE = CP 16 308 003 €**

Les crédits d'intervention alloués en 2020 à L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) par le ministère des outre-mer, se sont élevés à 16 308 003 € en AE=CP.

#### *Aide à la continuité territoriale (ACT)*

En 2020, 6 463 mesures ACT ont été délivrées pour l'ensemble des départements, pour un budget engagé à hauteur de 1 676 990 €, dont 1 676 362 € ont été consommés pendant l'exercice.

En raison de la crise sanitaire, l'activité s'est arrêtée à partir du 16 mars, et à la reprise, la demande d'aide est restée inférieure aux années précédentes. Par rapport à 2019, la baisse pour l'ensemble est de - 68,3 % en nombre de bons, et - 66,8 % en budget :

EVOLUTION ACTIVITE 2020/2019	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	MAYOTTE	TOTAL
Nbre bons réalisés Déc. 2019	8 016	2 182	8 666	40	1 459	20 363
<b>Nbre bons réalisés Déc. 2020</b>	<b>2 598</b>	<b>668</b>	<b>2 283</b>	<b>50</b>	<b>864</b>	<b>6 463</b>
Variation nbre 20/19	-5 418	-1 514	-6 383	10	-595	-13 900



**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

<b>Variation % 20/19</b>	<b>-67,6%</b>	<b>-69,4%</b>	<b>-73,7%</b>	<b>25,0%</b>	<b>-40,8%</b>	<b>-68,3%</b>
Budget Etat engagé Déc.2019	1 908 465 €	619 950 €	1 934 670 €	12 900 €	573 030 €	5 049 015 €
<b>Budget Etat engagé Déc. 2020</b>	<b>609 330 €</b>	<b>190 950 €</b>	<b>527 240 €</b>	<b>17 500 €</b>	<b>331 970 €</b>	<b>1 676 990 €</b>
<b>Variation Budget 20/19</b>	<b>-1 299 135 €</b>	<b>-429 000 €</b>	<b>-1 407 430 €</b>	<b>4 600 €</b>	<b>-241 060 €</b>	<b>-3 372 025 €</b>
<b>Variation Budget 20/19 en %</b>	<b>-68,1%</b>	<b>-69,2%</b>	<b>-72,7%</b>	<b>35,7%</b>	<b>-42,1%</b>	<b>-66,8%</b>

Les décaissements s'établissent en 2020 à 3 807 855 € et intègrent en partie des régularisations portant sur les exercices antérieurs.

*Passeport mobilité études*

LADOM a émis 14 209 mesures de transport au titre du programme PME, en baisse de 16 % par rapport à 2019 (16 909 mesures). Le budget engagé a été de 10,259 M€, contre 13,42 M€ en 2019. Cette évolution est exclusivement supportée par la baisse des retours et des renouvellements de passeports mobilité, les premiers départs se situant au même niveau qu'en 2019 (4 580 contre 4 508 en 2019).

Par ailleurs, la baisse constatée de 9 % du coût moyen par trajet est essentiellement due à la forte diminution de la demande de déplacements, et donc d'une disponibilité supérieure de sièges à prix réduits.

PASSEPORT MOBILITE ETUDES 2020	TOTAL	Rappel TOTAL 2019	Variation 20/19
<b>Nbre mesures (trajets)</b>	<b>14 209</b>	<b>16 909</b>	<b>-16%</b>
<b>Nbre de bénéficiaires</b>	<b>8 892</b>	<b>9 843</b>	<b>-10%</b>
<b>Budget réalisé</b>	<b>10 259 442 €</b>	<b>13 420 935 €</b>	<b>-24%</b>
<b>Coût moyen trajet</b>	<b>722 €</b>	<b>794 €</b>	<b>-9%</b>
Dont nombre billets premiers aller	4 580	4 508	2%
Dont nombre billets retour	5 317	7 066	-25%
Dont nombre renouvellement billets aller	4 312	5 335	-19%
Dont boursiers 100%	11 575	13 917	-17%
Dont non boursiers 50%	2 634	2 992	-12%
Dont remboursements (en nbre de trajets)	930	888	5%

Les décaissements s'établissent en 2020 à 11 478 434€, contre 19M € en 2019.

*Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle*

En 2020, 2 703 mesures de transport ont été délivrées sur l'exercice, pour un engagement de dépense à hauteur de 1,854 M€. Par rapport aux 5 404 mesures de 2019, l'activité est en baisse importante sur un an, essentiellement en raison de la crise sanitaire.

*ACT deuil et rapatriement funéraire*

La mesure n'a été que très faiblement mobilisée en 2020. Alors que la programmation initiale prévoyait un budget de 45 000 € pour l'ACT deuil, un seul montant de 5 900 € a été mandaté pour 26 mesures. Les rejets concernent principalement :

- les cas où le voyage précède le décès (les familles souhaitant être auprès de leur proche) ;
- les demandes émanant de parents de deuxième degré (grands-parents, petits-enfants, frères sœurs...).

De la même manière, seule une mesure de rapatriement du corps pour un budget de 798 € a été réalisée, pour une programmation initiale de 100 000 €. Les difficultés de mise en œuvre de cette aide viennent principalement du fait que :

- le préfinancement du transport du corps est demandé (les familles étant souvent dans l'incapacité d'avancer les frais) ;
- le transport du corps ne soit possible que vers le lieu de résidence (ne sont donc pris en charge que les personnes en séjour temporaire).

Les décaissements s'établissent en 2020 à 14 005 €.

**Périmètre COM** : AE 3 347 795 € CP 3 331 960 €

La pandémie de la Covid-19 a entraîné la fermeture des espaces aériens et donc la suspension des vols internationaux réguliers au départ et à destination des collectivités du Pacifique entre mars et juillet 2020. Seule une dizaine de vols de continuité territoriale a été assurée entre Paris et ces collectivités d'outre-mer. Financés par l'Etat, ils ont permis de rapatrier les voyageurs Calédoniens, Polynésiens ou Wallisiens bloqués en métropole, d'assurer les évacuations sanitaires ou encore d'acheminer du fret, notamment médical.

Cela s'est traduit en gestion par une baisse des mesures délivrées en 2020 sur les dispositifs du fonds de continuité territoriale : aides à la continuité territoriale (ACT), passeport mobilité études (PME), passeport mobilité formation professionnelle (PMFP) ou passeport mobilité stages professionnelles (PMSP).

S'agissant de la continuité funéraire, seul le territoire de Wallis-et-Futuna a été concerné par ce dispositif.

Tableau récapitulatif consommation 2019 des dispositifs FCT

FONDS DE CONTINUITE TERRITORIALE_PERIMETRE COM					
Territoires	Passeport mobilités Etudes (PME)	Passeport mobilités formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	Aide à la continuité territoriale Volet funéraire (ACT)	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)
Saint-Pierre-et-Miquelon	112	10	3	0	0
Nouvelle-Calédonie	1022	297	1568	0	0
Polynésie Française	388	165	435	0	25
Wallis-et-Futuna	284	61	443	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1806</b>	<b>533</b>	<b>2449</b>	<b>0</b>	<b>25</b>

Tableau récapitulatif consommation 2020 des dispositifs FCT

FONDS DE CONTINUITE TERRITORIALE_PERIMETRE COM					
Territoires	Passeport mobilités Etudes (PME)	Passeport mobilités formation professionnelle (PMFP)	Aide à la continuité territoriale (ACT)	Aide à la continuité territoriale Volet funéraire (ACT)	Passeport mobilité stages professionnels (PMSP)
Saint-Pierre-et-Miquelon	103	11	1	0	0
Nouvelle-Calédonie	543	78	467	0	0
Polynésie Française	465	104	83	0	2
Wallis-et-Futuna	233	38	71	15	1
<b>TOTAL</b>	<b>1344</b>	<b>231</b>	<b>622</b>	<b>15</b>	<b>3</b>

## CATEGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 9,89 M€ CP : 7,90 M€

Au regard de la réduction du trafic aérien sans précédent en 2020 (près de 90 % du trafic aérien selon les compagnies françaises), la continuité territoriale et le désenclavement de certaines collectivités d'outre-mer, soutenus par l'Etat, est toutefois resté une priorité.

**Dessertes maritime et aérienne de Saint-Pierre et Miquelon : AE : 9 895 142€ CP : 7 908 480€**

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La desserte maritime de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, considérée comme essentielle à son approvisionnement, fait l'objet d'une aide publique depuis de nombreuses années sous forme de délégation de service public (DSP), signée en novembre 2016 pour 4 ans, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'attributaire de la délégation assure le service public pour les 2 lignes maritimes :

- la desserte entre Saint-Pierre et Halifax (Nouvelle Ecosse) a raison de 50 rotations dans l'année dite internationale ;
- la desserte entre Saint-Pierre et l'île de Miquelon dite inter-îles pour assurer la continuité des marchandises entre les deux îles à raison de 70 rotations maximum.

Ce dispositif reste dynamique en 2020 avec une consommation au 31 décembre qui s'établit à 9 895 142 € en AE et à 7 908 480 € en CP, soit une progression de 52% en AE et 12 % en CP, par rapport à la dépense réalisée en 2019 (6 477 549 € en AE et 7 050 617 € en CP). Par ailleurs, les crédits consommés sont supérieurs aux montants ouverts en LFI (+ 62% en AE et 23 % en CP). La délégation de service public est arrivée à son terme à la fin de l'année 2020, un appel d'offre a été lancé au second semestre pour attribuer la nouvelle délégation de service public.

**CATEGORIE 63 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

AE = CP : 2,89 M€

**Desserte aérienne de Wallis-et-Futuna AE = CP : 2 892 984€**

Le transporteur Aircalin assure depuis 2018, la liaison entre les îles Wallis et Futuna. La période d'exploitation s'étend du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2023. La desserte aérienne demeure en effet le seul moyen de transport de personnes, de courrier ou de fret entre Futuna et l'extérieur.

Rapporté à l'année 2019 (2 867 478 € en AE=CP réalisés), les crédits consommés pour l'exercice apparaissent légèrement en hausse à 2 892 984 € en AE=CP, soit une progression de +0, 9%. Cependant, la réalisation 2020 reste conforme aux crédits votés en LFI.

**CATEGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES :****Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif (FEBECS) : 1 107 733 € en AE et 903 450 € en CP**

Au 31 décembre 2020, le bilan de la consommation sur cette activité s'est établi à 1 107 733 M€ en AE et 903 450 € en CP, soit un recul de - 45% en AE et - 56% en CP, par rapport aux montants inscrits en LFI (2 040 000 €) sur cette ligne budgétaire. Au regard de la programmation initiale (2 019 400 € en AE=CP), la baisse sur ce dispositif s'avère tout aussi importante, -45% en AE et - 55 %en CP. Comme toutes les actions de continuité territoriale, le FEBECS a été directement impacté par la crise sanitaire : les confinements et la fermeture des espaces aériens.

**FEBECS\_ Tableau récapitulatif de la consommation 2020**

TERRITOIRES	Programmation initiale 2020		Réalisation au 31/12/20	
	AE	CP	AE	CP
Crédits non répartis	529 €	529 €	0,00 €	0,00 €
GUADELOUPE (dont Saint Martin)	252 483,00 €	252 483,00 €	252 470,00 €	250 370,00 €
GUYANE	319 360,00 €	319 360,00 €	327 560,00 €	72 874,31 €

MARTINIQUE	164 648,00 €	164 648,00 €	154 957,00 €	154 957,00 €
MAYOTTE	391 278,00 €	391 278,00 €	142 553,00 €	144 065,00 €
LA REUNION	611 697,00 €	611 697,00 €	150 416,37 €	216 407,42 €
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	29 910,00 €	29 910,00 €	0,00 €	0,00 €
WALLIS-ET-FUTUNA	49 495,00 €	49 495,00 €	45 113,00 €	45 113,00 €
NOUVELLE-CALEDONIE	100 000,00 €	100 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
POLYNESIE FRANCAISE	100 000,00 €	100 000,00 €	19 664,00 €	19 664,00 €
<b>TOTAL FEBECS</b>	<b>2 019 400,00 €</b>	<b>2 019 400,00 €</b>	<b>1 107 733,37 €</b>	<b>903 450,73 €</b>

Dans le cadre du FEBECS, les actions prioritairement soutenues en 2020 ont porté sur les thématiques suivantes :

- en matière d'éducation et de jeunesse : le déplacement des jeunes dans le cadre de projets d'échanges déposés par les associations (tels que les concours nationaux possédant un volet outre-mer ou les prix littéraires par exemple...) ; la venue dans l'hexagone de classes lauréates d'un concours ou d'un prix national ; les déplacements liés aux projets pédagogiques des classes européennes et les échanges linguistiques présentés par des classes spécifiques organisés dans le cadre de la coopération régionale et après validation de l'autorité académique ; les projets conduits dans le cadre des dispositifs de mobilité d'éducation non formelle hors temps scolaire dans le cadre du programme Erasmus + jeunesse ;
- en matière sportive : la participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis pour y prétendre ; la participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ; la participation des licenciés et membres d'associations et clubs sportifs aux compétitions et manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ; les déplacements des sportifs inscrits dans les structures des parcours d'excellence sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les directeurs techniques nationaux (DTN) ou de compétitions, notamment celles qui contribuent à leur sélection ;
- concernant le domaine artistique et culturel, les déplacements vers des manifestations privilégiant la découverte de jeunes artistes, le transport des comédiens, musiciens, danseurs retenus dans la distribution d'un spectacle, les déplacements des artistes pour favoriser l'accès de leurs œuvres au circuit marchand métropolitain ou européen.

## ACTION

### 04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports		5 650 000	5 650 000		5 650 000	5 650 000
		20 417 359	20 417 359		21 502 291	21 502 291

L'exécution 2020 en AE de l'action 4 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 20,5 M€ et des retraits d'engagements à hauteur de 0,1 M€ qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		342 487		243 817
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		342 487		243 817

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 650 000	20 074 872	5 650 000	21 258 474
Transferts aux ménages	1 700 000	356 851	1 700 000	356 851
Transferts aux entreprises		221 000		212 200
Transferts aux collectivités territoriales		12 108 336		13 963 620
Transferts aux autres collectivités	3 950 000	7 388 685	3 950 000	6 725 802
<b>Total</b>	<b>5 650 000</b>	<b>20 417 359</b>	<b>5 650 000</b>	<b>21 502 291</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****CATÉGORIE 31 – DÉPENSES AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**

AE : 0,3 M€ - CP : 0,2 M€

Ces dépenses ont concerné à titre principal :

- la participation du ministère des outre-mer à l'organisation des états généraux du multilinguisme dans les outre-mer pour 200 000 € en AE = CP.
- le financement du grand conseil coutumier en Guyane correspondant aux frais de déplacement permettant à ses représentants de participer aux rencontres organisées dans le cadre de la reconnaissance des peuples autochtones.

**DÉPENSES D'INTERVENTION****CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES**

AE : 0,4 M€ - CP : 0,4 M€

Au titre de l'année universitaire 2019-2020, 0,35 M€ ont été mobilisés au bénéfice des 327 étudiants remplissant les conditions d'accès au dispositif de l'aide au logement étudiant. Il convient de noter que ce dispositif a été moins mobilisé que les années antérieures du fait de la crise et de la difficulté pour les étudiants à justifier de leur assiduité en cours ou de leur présence dans les logements.

**CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES**

AE : 0,2 M€ CP : 0,2 M€

Aide à la production et la diffusion audiovisuelle

Le ministère finance un programme de soutien à la production audiovisuelle en attribuant des subventions aux sociétés de production.

En 2020, 0,2 M€ ont ainsi été consacrés au secteur audiovisuel. Ces crédits ont favorisé la production de 24 documentaires et fictions, principalement consacrés aux thématiques culturelle, historique, environnementale et d'actualité.

## CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AE : 12,4 M€ CP : 14,1 M€

**Sur le territoire de la Polynésie Française**

La contribution financière de l'État au budget du régime de solidarité de la Polynésie française est encadrée par une convention du 16 avril 2015. En application de cette convention, le Pays s'est engagé à poursuivre les réformes structurelles nécessaires au redressement des comptes sociaux du Territoire. En contrepartie, l'État verse une dotation annuelle de 12 M€ pendant 3 ans. La convention a été prolongée par avenant, pour l'année 2019.

En LFI 2020, le financement de la santé en Polynésie française était prévu sur l'action 2, car il devait être intégré dans le nouveau contrat de développement. Ce contrat n'ayant pas été signé en 2020, un avenant à la convention de 2015 a permis le versement pour 2020 d'une subvention de 10,1 M€ AE=CP.

La convention relative à l'oncologie signée en 2018 est arrivée à échéance en fin d'année 2019. Seuls des paiements sont désormais enregistrés sur ce dispositif. En 2020, 2 M€ de CP ont été payés sur les opérations d'oncologie.

**Sur le territoire de Wallis-et-Futuna**

S'achevant en 2020 (avenant 3), le pacte social devait faire l'objet d'une renégociation. Cette dernière n'a pu être entamée en 2020, une nouvelle prolongation a été réalisée pour l'année 2021.

1,7 M€ ont été prévus pour l'année 2020 et constituent la contribution de l'Etat au financement des aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Au 31 décembre 2020, 1,7 M€ ont été consommés.

	AE	CP
Aide aux personnes âgées	1 099 456	1 099 456
Aide aux personnes handicapées	407 544	394 597
Subvention association SIO FOOU	70 000	70 000
Subvention association handicapés Wallis	100 000	100 000
Subvention association handicapés Futuna	23 000	23 000
<b>Total</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 687 053</b>

Par ailleurs, le ministère prévoit, avec l'appui de l'AFD, de réaliser une étude sur « le modèle économique de Wallis et Futuna » qui devra apporter des éléments de lecture et d'analyse pour le futur pacte social. Le démarrage de cette étude est programmé en début d'année 2021.

**Sur les autres territoires d'outre-mer** 0,6 M€ ont été consommés en AE et 0,4 M€ en CP :

- 0,2 M€ pour la Guadeloupe
- 0,06 M€ pour La Réunion
- 0,1 M€ pour le territoire de Mayotte
- 0,2 M€ pour la Nouvelle Calédonie en AE uniquement

## CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 7,2 M€ - CP : 6,5 M€

**Domaine sanitaire et social 2,8 M€ en AE=CP**

La direction générale des outre-mer a attribué des subventions pour 50 actions menées dans le champ sanitaire et social, sur présentation de projets intéressant les publics de l'outre-mer et les ultra-marins en métropole pour un montant de 823 600 €. Ces subventions permettent la réalisation d'actions ou d'opérations cofinancées.

**Dans le domaine sanitaire** (0,2 M€ en AE = CP) : le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir les actions de santé s'inscrivant dans les plans nationaux de santé publique et qui affectent particulièrement les outre-mer, notamment :

- la santé sexuelle (155 000 €) : actions de prévention contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et d'accompagnement des familles, notamment en Guyane. L'infection par le VIH est encore très active dans les départements des Antilles et en Guyane et doit être combattue en poursuivant les actions d'information, de sensibilisation et de promotion de la santé sexuelle ; le MOM contribue également aux actions du Planning familial dans les DOM ;
- la lutte contre les conduites addictives (30 000 €) à l'Association Guyanaise de Réduction des Risques et la participation financière aux études menées par l'OFDT ;
- la prévention des cancers féminins - notamment à Mayotte et en Guadeloupe (34 100 €) ;
- diverses actions dans les domaines de la nutrition et des maladies rares (13 K€).

**Dans le domaine social** (0,6 M€ en AE = CP) : le ministère des outre-mer a choisi notamment de soutenir des actions dans les domaines suivants :

- La lutte contre les violences et égalité femmes hommes (156 500 €), notamment en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane ; il est à noter que le Mouvement français pour le Planning familial (cité plus haut) développe également des actions dans ce domaine. On peut noter également, des actions de formation et de soutien à l'entrepreneuriat féminin en territoire ultramarin par le développement de l'incubateur en Guadeloupe avec une nouvelle antenne et le renforcement et soutien à l'incubateur de Guyane avec des actions dans deux territoires isolés (Fédération les premières)
- Le programme de prévention communautaire du suicide chez les amérindiens du Haut-Maroni (20 000 €) ;
- Enquête et prospective : livre blanc sur les perspectives et limites du retour des forces vives de Guadeloupe et de Martinique (60 000 €) ;
- Médiation et inclusion numérique (70 000 €) : favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des personnes vulnérables au travers du numérique, de la programmation informatique/robotique et lutter contre la fracture numérique : Création de 2 Park Num Lab (Mayotte et Guyane) et de 4 Ecoles Nomades (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte).

**La Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer** a également contribué à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 en participant à la mise en place de subventions pour 14 associations sur l'ensemble de l'hexagone, soit un financement de 239 600 € en AE = CP. Ces associations ont accompagné les étudiants ultramarins dans les domaines de l'aide alimentaire, la lutte contre l'isolement, l'aide pour les démarches administratives et le tutorat lors du premier confinement.

#### **Autres actions sociales financées en 2020 sur le territoire de Mayotte**

Les crédits alloués en 2020 ont été destinés à des dispositifs de proximité à destination des populations du territoire (financement du dispositif de médiations citoyennes) et de mettre en œuvre des politiques publiques spécifiques à Mayotte (financement du volet social des opérations de lutte contre l'habitat illégal Loi Elan).

1,7 M€ ont été consommées en AE et CP au cours de l'exercice budgétaire 2020 sur ces dispositifs.

**Au titre de l'aide sociale**, 0,1 M€ ont été engagés et 0,06 M€ payés dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, pour alimenter un fonds de soutien aux artistes martiniquais, qui n'ont pas le statut de professionnel.

#### **Domaine Culture**

**AE = 3,3 M€ CP = 2,7 M€**

Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'outre-mer (FEAC)

Le protocole d'accord entre les ministères de l'outre-mer et de la culture, le FEAC favorise les échanges et la circulation des œuvres et des artistes et de fait leur visibilité. Ce fonds est doté à parité par le ministère chargé de l'outre-mer et par le ministère chargé de la culture. Les décisions sont prises en commission sur avis des directions des affaires culturelles des départements, des directions centrales spécialisées (musique, théâtre, danse, musées notamment) et du ministère des outre-mer.

Le protocole initial a été revu en 2017 et en 2018 afin de l'adapter à l'évolution des pratiques culturelles et répondre aux demandes récurrentes des associations. Ainsi, les subventions attribuées dans le cadre des échanges culturels sont désormais calculées sur les frais de transport des personnes et des matériels. De même, le périmètre du fonds est élargi, les échanges avec les pays étrangers (autres que les pays d'Europe et les pays de l'environnement régional) peuvent désormais donner lieu à subvention. Enfin, la liste des projets qui peuvent faire l'objet de l'aide, intègre la formation des artistes, les projets audiovisuels et les projets relatifs au patrimoine matériel et immatériel.

Le fonds global a été abondé à 1 M€ en 2020 par les 2 ministères (500 K€ chacun) et a permis de subventionner 174 projets.

#### Subventions aux projets sur le secteur de la culture.

Le ministère des outre-mer réserve par ailleurs une enveloppe financière afin de soutenir les projets culturels des associations et les grandes manifestations culturelles ultra-marines en métropole ou celles se déroulant dans les collectivités d'outre-mer. En 2020 elle s'est élevée à 812 000 € correspondant à 67 actions culturelles et socio-culturelles.

Le ministère a également soutenu d'autres projets sociaux-culturels parmi lesquels :

- l'installation d'une œuvre dans le Jardin des Tuileries à Paris en hommage à la mémoire des victimes de l'esclavage (960 000 € en AE et 480 000 € en CP) ;
- 700 000 € en AE = CP de soutien à la « Chaire outre-mer » animée par la Fondation nationale des sciences politiques ;
- 200 000 € en AE = CP pour la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

#### Subventions aux projets sur le secteur de la culture (hors FEAC), échanges artistiques et culturels (0,1 M€)

#### **Jeunesse et sports : 1 M€ en AE/CP**

Le ministère des outre-mer accorde des subventions pour la réalisation de projets ou la tenue d'événements ayant trait aux sports ou à la jeunesse. Il participe au financement de grandes manifestations qui s'inscrivent dans l'environnement régional des collectivités d'outre-mer. Il accompagne des actions structurantes. Sur le volet Jeunesse, les actions soutenues ont porté notamment sur les champs de l'éducation, du périscolaire, de la médiation en milieu scolaire, de l'illettrisme, du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle.

En 2020, des subventions ont été accordées à 47 actions dans le champ de la jeunesse et des sports sur présentation de projets intéressants les publics de l'outre-mer et les ultra-marins en métropole pour un montant de 689 000 € en AE = CP. Notamment :

- changer la vie de 50 jeunes breaking boys/girls des Drom en route vers leur insertion via les JO de Paris 2024 – Fédération française de danse – (50 000 €) ;
- poursuite de l'expérimentation nationale de médiation sociale en milieu scolaire – Guyane – CRPV (20 000 €).
- appel à projets interministériel « Sport-Santé Alimentation en Outre-mer (et en Corse) » 120 000 € ont été consacrés à 30 projets dans ce domaine par les 3 ministères.

Autres actions jeunesse et sports financées en 2019 : 0,32 M€ pour le territoire de Mayotte.



**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION****06 – Collectivités territoriales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Collectivités territoriales		171 616 048	<b>171 616 048</b>		144 201 122	<b>144 201 122</b>
		154 908 674	<b>154 908 674</b>		149 447 575	<b>149 447 575</b>

L'exécution 2020 en AE de l'action 6 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 170 371 404 € et des retraits d'engagements à hauteur de 15 088 991 € qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	995 101	556 401	995 101	524 637
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	995 101	556 401	995 101	524 637
Titre 5 : Dépenses d'investissement		18 980		18 980
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		18 980		18 980
Titre 6 : Dépenses d'intervention	170 620 947	154 333 293	143 206 021	148 903 958
Transferts aux ménages	10 000 000	24 576	10 000 000	24 576
Transferts aux entreprises		769 374		769 374
Transferts aux collectivités territoriales	160 620 947	153 431 374	133 206 021	148 002 039
Transferts aux autres collectivités		107 969		107 969
<b>Total</b>	<b>171 616 048</b>	<b>154 908 674</b>	<b>144 201 122</b>	<b>149 447 575</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**AE : 556 047 € - CP : 524 283 €**

### Lutte contre l'orpaillage illégal AE = 176 944 € CP = 174 992 €

Opération interministérielle pilotée par le préfet de la région **Guyane** et le procureur de la République, la lutte contre l'orpaillage illégal est conduite conjointement par les forces armées en Guyane, les forces de gendarmerie nationale et les autres services de l'État (PAF, ONF, DEAL, douanes, parc amazonien de Guyane). Elle exerce une pression constante sur l'orpaillage illégal empêchant l'exploitation clandestine des ressources aurifères du département par les « garimpeiros » en limitant ainsi les conséquences environnementales, sociales et économiques.

Dans la continuité de la réforme de 2018, l'implication forte des militaires et la meilleure coordination avec les forces de sécurité intérieure (FSI) a permis de conserver une constante capacité de saisie et de destruction en 2020 : 2 des 6 escadrons de gendarmerie mobile déployés en permanence sur le département sont dédiés à la mission. Et 4 compagnies d'infanterie et une compagnie du génie de l'armée de terre, 3 avions CASA et 5 hélicoptères PUMA appuient le dispositif, avec en moyenne 190 militaires par jour, soit à 847 patrouilles conjointes FAG/FSI conduites en forêt et sur les fleuves de Guyane permettant ainsi la saisie de 24,1 M€ d'avoires criminels.

En 2020, l'opération Harpie, opération quotidienne de lutte contre l'orpaillage illégal, a permis la saisie/destruction de matériel nécessaire aux orpailleurs tels que 86 concasseurs, 1 147 motopompes, 183 pirogues, 74 quads, 205,8 kilos de mercure et 5,5 kilos d'or. Le bilan Harpie 2020 est en légère hausse et particulièrement encourageant. Il est le fruit d'une adaptation permanente du dispositif aux contraintes de la crise sanitaire Covid-19 ainsi qu'à celle de la forte résilience de l'adversaire.

**Moyens de sécurité civile AE = 216 468 € CP = 186 656 €**

Cette dotation vise à financer les projets structurants d'équipement de sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie qui possède la compétence). Ce financement intervient en complément et jamais en substitution des moyens pouvant être mis en œuvre par les services de l'État ou les collectivités territoriales. Elle contribue au fonctionnement de la sécurité civile dans les collectivités d'outre-mer soumises à de forts risques naturels.

Les projets sont organisés autour de trois axes :

- améliorer la prévention et l'alerte à la population ;
- améliorer l'équipement des centres d'incendie et de secours ;
- améliorer l'équipement des centres opérationnels de gestion de crise des préfetures et hauts commissariats.

Un effort particulier est consacré au renforcement de l'organisation de la réponse de sécurité civile et des moyens dédiés à Wallis-et-Futuna soumis à de nombreux risques naturels avec des moyens de sécurité civile limités, dont l'emploi est coordonné directement par l'administrateur supérieur.

Les dotations ont notamment permis de financer les programmes suivants :

- Saint-Pierre-et-Miquelon : 16 161 € en AE et 19 418 € en CP pour l'acquisition de divers matériels et la certification des tests d'aptitude des sapeurs-pompiers locaux pour une dotation de 20 000€ ;
- Wallis-et-Futuna : sur une dotation de 100 000 € qui ont servi à l'équipement de matériel en sécurité civile du territoire, 97 003 € d'AE et 79 935,70 € ont été consommés afin de renforcer les moyens de fonctionnement et d'équipement des centres de secours et d'incendie notamment 16 584 € pour l'achat de pièces de rechanges pour sirènes d'alerte tsunami ;
- Polynésie française : 27 958 € en AE et 16 524,77 € en CP pour l'achat de matériels de sécurité civile ainsi que pour les frais liés à l'abonnement satellitaire, pour une dotation de 28 000 € ;

Une opération de rapatriement des étudiants ultramarins a été organisée en mai 2020 avec mise en place d'une quarantaine et réalisation de test PCR avant l'embarquement pour un montant en AE=CP de 48 756 €.

#### **Fonds de solidarité de l'union européenne AE = 162 635 € CP = 162 635 €**

En titre 3, la consommation au titre du fonds de solidarité de l'Union européenne s'est élevée à 0,162 M€ en AE = CP et correspond à la poursuite du remboursement aux autres ministères ayant participé aux opérations d'urgence lors du passage des cyclones Irma et Maria sur les îles du Nord et de la Guadeloupe en septembre 2017.

En 2020, ce sont les factures du ministère de la transition écologique et solidaire qui ont été remboursées par facturation interne.

Par ailleurs, le décret de transfert du 7 août 2020 (cf. éléments transversaux) a permis de rembourser les dernières dépenses des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires à hauteur de 920 945 € en AE=CP.

#### **DEPENSES POUR IMMOBILISATIONS**

**AE : 18 980 € - CP : 18 980 €**

**Lutte contre l'orpaillage illégal AE = 18 980 € CP = 18 980 €**

Cette dépense est relative à l'acquisition d'un jet-ski au profit de la brigade nautique de la gendarmerie nationale qui l'utilise en appui de ses postes de contrôle fluvial dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal. Cette dernière utilise des pirogues et des jet-ski pour compléter le dispositif d'entrave fluviale destiné à juguler l'approvisionnement de l'orpaillage clandestin dans l'intérieur du territoire. Il y a 5 postes de contrôle fluvial fixes, répartis sur les principaux axes fluviaux et la gendarmerie intervient à leurs abords pour limiter les contournements ou les passages en force.

## DEPENSES D'INTERVENTION

**AE : 169,4 M€ CP : 148,9 M€**

### CATEGORIE 61 - TRANSFERT AUX MENAGES

**AE : 0,8 M€ CP : 2,6 M€**

**Fonds de secours outre-mer AE = 833 094 € CP = 2 560 141 €**

Les collectivités d'outre-mer sont soumises à de nombreux aléas naturels, cycloniques, sismiques, volcaniques, à des pluies et inondations de forte intensité. Ces catastrophes naturelles peuvent avoir des conséquences graves sur les infrastructures, l'activité économique, notamment dans le secteur agricole, et déstabiliser gravement l'équilibre social des collectivités concernées.

Le fonds de secours pour l'outre-mer est un dispositif de soutien aux sinistrés de catastrophes naturelles, porté financièrement par le ministère des outre-mer. Il permet à l'État de mobiliser une aide d'urgence et de prendre en charge l'indemnisation partielle des biens mobiliers des particuliers non assurés, des dégâts causés à l'agriculture et aux infrastructures et équipements des collectivités territoriales.

L'objet du fonds de secours est double :

- pendant une catastrophe : dans le cadre d'un secours d'urgence, il permet de subvenir aux besoins de première nécessité d'une population sinistrée (alimentation, couvertures, tentes...), de financer l'acquisition de matériels destinés à protéger les bâtiments endommagés (bâches, étais...) ou de traiter les conséquences immédiates et urgentes de la catastrophe (achat de tronçonneuses, d'outillages divers...);
- après une catastrophe : il fournit une aide directe aux particuliers et aux entreprises à caractère artisanal ou familial, en situation économique difficile, dont les biens non assurés ont subi d'importants dommages.

Les exploitants agricoles ultramarins peuvent également bénéficier du fonds de secours pour les pertes de revenus et de récolte subies par leur exploitation, ainsi que les collectivités territoriales pour les dégâts causés à leurs équipements publics non-assurables (ponts, routes, réseaux d'adduction d'eau potable, réseaux d'assainissement...).

Hormis les décisions relatives à l'attribution rapide de secours d'urgence, les dossiers de demandes d'intervention du fonds de secours font l'objet d'une instruction par les services de l'État déconcentrés. Ils sont ensuite soumis à l'arbitrage du comité interministériel du fonds de secours (CIFS), auquel participent les représentants du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en tant que de besoin, et de la direction du budget.

En 2020, le fonds de secours a été doté en loi de finances initiale de 10 M€ afin de répondre aux nombreuses catastrophes climatiques des années précédentes, le fonds de secours a été mobilisé en 2020 à hauteur de 833 094 € en AE pour 2 560 141 € en CP pour des dépenses d'interventions. En raison de la crise sanitaire, le CIFS n'a pu se réunir de façon régulière, ce qui explique la faiblesse de la consommation en 2020.

L'attribution des aides faisant suite aux décisions prises dans le cadre des CIFS qui se sont tenus en 2020 a concerné :

- la Martinique pour des montants de 760 392 € en AE=CP pour faire face à la sécheresse de 2018-2019 ;
- La Réunion pour un montant de 52 129 € en AE=CP à la suite des tempêtes tropicales Berguita (17 et 18 janvier 2018) et Fakir (24 avril 2018) ;
- la Nouvelle Calédonie : 20 574 € en AE=CP pour le cyclone OMA survenu le 19 février 2019, avec une indemnisation pour les collectivités de 11 592 € en AE=CP et pour les entreprises locales de 8 982 € en AE=CP.

Le fonds de secours a également été mobilisé sur des restes à payer pour un montant de 1 727 048 € :

- Mayotte : 4 790 € en CP en réponse à la crise de l'eau de 2017 afin d'assurer l'approvisionnement des écoles et 83 702 € en CP correspondant aux travaux d'infrastructures communales endommagées suite au passage du cyclone Hellen en 2014 ;
- la Martinique : 62 080 € en CP pour finir d'indemniser les collectivités locales à la suite des fortes pluies et inondations de 2015 et de 13 392 € en CP au titre de l'ouragan Maria ;
- La Réunion pour un montant de 870 959 € en CP à la suite des tempêtes tropicales Berguita (17 et 18 janvier 2018) et Fakir (24 avril 2018) ;
- la Polynésie française : 692 125 € en CP consommés pour les inondations de 2015 et 2017 ;

## CATEGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

AE : 168,6 M€ CP : 146,3 M€

L'action 06 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble plusieurs dotations de l'État au profit des collectivités territoriales ultramarines.

La consommation au 31 décembre 2020 (hors retraitements) s'établit à 168 586 180 € en AE et de 146 340 807 € en CP.

Les dotations territorialisées connaissent une progression en AE et en CP par rapport à la LFI, principalement en raison du dynamisme de la collectivité territoriale de Guyane.

### **Dotation spéciale de construction d'équipement des établissements scolaires à Mayotte (DSCEES) :**

**9 837 995 € en AE et 5 131 243 € en CP**

Cette dotation est versée aux communes sous forme de subventions sur projets individualisés attribuées par le préfet (décret n° 2014-616 du 12 juin 2014 relatif aux modalités de versement de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires à Mayotte).

Par ailleurs, cette dotation est complétée par des crédits du fonds exceptionnel d'investissement (FEI). Ce complément est passé de 3,4 M€ en 2016, de 10 M€ 2017 et 2018 à 20 M€ depuis 2019 dans le cadre du plan pour l'avenir pour Mayotte pour répondre à la demande croissante de constructions de salles de classe, compte tenu de l'évolution démographique dynamique du territoire.

### **Subvention en faveur de la construction et l'équipement scolaire en Guyane :**

**12 507 111 € en AE et 8 218 658 € en CP**

Considérant les besoins en matière de construction et d'extension d'établissements scolaires en Guyane du fait notamment de la démographie croissante, l'instauration pour la Guyane d'une dotation spéciale d'équipement scolaire pour les écoles permet de répartir la charge financière des constructions de ces équipements entre l'État, au titre d'un effort de solidarité, et les collectivités, dont c'est la compétence.

Après deux années marquées par une sous-consommation, le dispositif de dotation scolaire a été consommé en totalité grâce aux projets portés par la collectivité territoriale de Guyane (CTG) arrivés à maturité tant en termes de demandes d'aide (régularisation de problèmes de foncier, par exemple) que de remontées de dépenses.

La mesure dédiée aux équipements et au rattrapage des équipements scolaires primaires affiche en 2020 une consommation en AE de 12,5 M€ répartis sur 25 groupes scolaires.

#### **Dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et des collèges en Guyane :**

**58 177 967 € en AE et 49 289 170 € en CP**

Pour répondre aux engagements pris par l'Etat dans le cadre du plan d'urgence des accords de Guyane, le Gouvernement a inscrit LFI 2018 une dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et collèges. Cette dotation est versée à la Collectivité Territoriale de Guyane pour la période 2018-2023.

La consommation de cette dotation spéciale pour les équipements du secondaire s'établit au 31 décembre 2020 à 58 M€ en AE et 49 M€ en CP, dépassant nettement les montants inscrits en LFI de 25 M€ en CP. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'arrivée à maturité des projets portés par la collectivité et la mise en place d'une plateforme d'ingénierie chargée d'accompagner la collectivité dans l'aménagement et le développement du territoire.

Pour illustrer ce travail, on peut citer comme exemple les deux projets engagés en 2020 : le lycée de Macouria pour un montant de 43,77 M€ et la construction du collège de Montsinéry pour un coût de 14,4 M€.

En outre, d'autres crédits ont été versés dans le cadre de plusieurs opérations, par exemple un paiement de 9,6 M€ au titre du deuxième acompte pour la construction de la cité scolaire de Saint-Georges de l'Oyapock.

#### **Dotation globale de construction et d'équipement des collèges de Nouvelle Calédonie (DGCEC) :**

**11 396 922 € en AE = CP**

La consommation en AE et en CP s'établit en 2020 à 11 396 922 € (AE=CP), montant légèrement inférieur à celui inscrit en LFI, soit 11 831 530 €.

Pour rappel cette dotation, prévue au IV de l'article 181 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, est indexée sur le taux d'évolution, entre les deux années précédant l'année de son versement, du nombre d'élèves inscrits dans les collèges d'enseignement public à la rentrée scolaire.

#### **Subventions d'équilibre : 9,56 M€ AE = CP**

Des subventions d'équilibre sont versées chaque année au budget de l'assemblée territoriale des îles de **Wallis-et-Futuna** (0,81 K€ en AE=CP), des **Terres australes et antarctiques françaises** (4,08 M€ en AE=CP) afin de compenser la faiblesse des ressources propres de ces territoires.

Lors de l'exercice 2020, ces subventions d'équilibre ont été abondées en gestion par la mission outre-mer :

- pour les TAAF, un versement supplémentaire de 1,2 M€ en AE=CP a été mis en œuvre pour accélérer les opérations d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du territoire ;
- pour la Nouvelle-Calédonie, en application d'un arbitrage interministériel, le programme 123 a pris en charge à hauteur de 3,35 M€ en AE=CP les frais de quatorzaines des fonctionnaires ayant fait l'objet d'une mutation au cours du second semestre 2020.

**Travaux divers d'intérêt local (TDIL) : AE : 0 € CP : 60 351 €**

Ces restes à payer sur AE antérieurs à 2017 ne concernent que la Polynésie Française et sont versés sous la forme de subvention aux collectivités locales. Ils résultent principalement de la suppression le 9 août 2017 de la réserve de crédits mis à disposition des parlementaires pour subventionner des associations ou des projets dans leur circonscription.

### **Fonds intercommunal de péréquation (FIP) en Polynésie Française : 6 737 648 € AE=CP**

Créé en 1971, le fonds intercommunal de péréquation (FIP) est actuellement régi par la loi organique statutaire du 27 février 2004. Sa vocation est de doter les communes polynésiennes d'une source de financement stable et pérenne en l'absence d'une fiscalité propre suffisante. Il s'agit de la principale ressource financière des communes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La réalisation 2020 sur ce dispositif est conforme à la prévision.

### **Aide à la reconversion polynésienne : 60 368 000 € en AE – 55 946 278 € en CP**

La dotation globale de développement économique (DGDE) a été réformée en 2010 avec l'institution de trois instruments :

1) - Dotation globale d'autonomie (DGA) : cette dotation n'est plus versée par la mission outre-mer. Elle a été remplacée par un prélèvement sur recettes à compter de l'exercice 2020 à hauteur de 90 552 000 € en AE=CP

2) - Dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC) : 9 055 200 € en AE=CP

D'un montant de 9,05 millions d'euros, cette dotation, mise en place par l'article L. 2573-54-1 du CGCT, constitue la seconde contribution de l'Etat au fonds intercommunal de péréquation. Elle a pour vocation de financer spécifiquement les investissements en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement, de déchets, de constructions scolaires et d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques.

3) - Troisième instrument financier (3IF) : 51 312 800 € en AE et 46 891 078 € en CP.

Le troisième instrument financier est né de la réforme de l'ex-dotation globale de développement économique (DGDE) en 2011.

Calibré pour un engagement annuel de l'État de 51 312 800 euros, ce dispositif contractualisé vise à soutenir à hauteur de 70% du montant TTC (80 % du montant HT avant 2020), les investissements prioritaires de la Polynésie française en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux.

Depuis sa création, 719 opérations ont été engagées sur ce dispositif pour un montant total de participation de l'État de 496 millions d'euros.

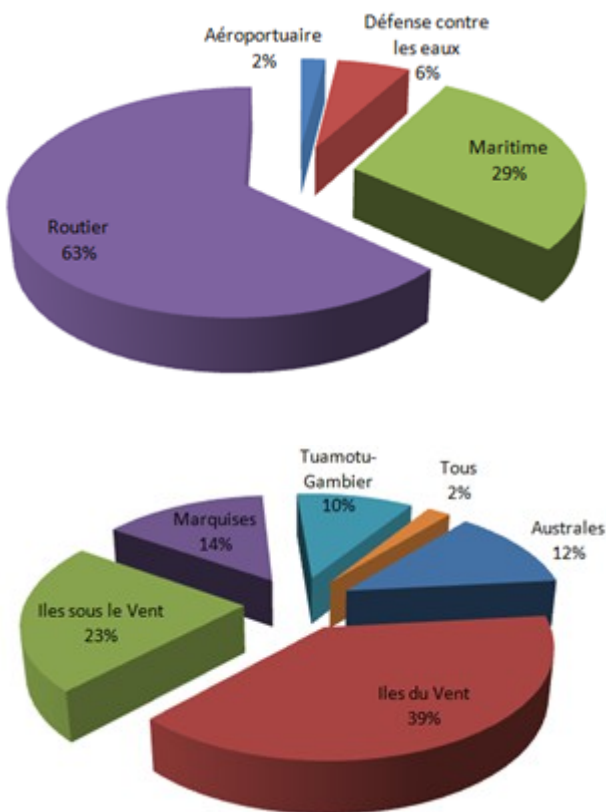
Eu égard à la nature des opérations subventionnées et aux modalités de paiement, le troisième instrument financier connaît un décalage temporel entre engagements et paiements. En effet, la majeure partie des chantiers étant structurants, la conduite des opérations programmées implique généralement un délai de réalisation de 36 mois. De plus, l'État intervient principalement en remboursement des dépenses justifiées par la collectivité. De ce fait, les crédits de paiement mobilisés en N correspondent généralement à des autorisations d'engagement consommées en N-3. Le montant des demandes de paiement émises suit donc une courbe ascendante depuis le troisième exercice de programmation.

En 2020, le total des décaissements réalisés s'élève à **46,8 millions d'euros**, soit 91% d'une année d'engagement en hausse par rapport à l'année dernière (41,3 M€), alors que ce dispositif a été soumis aux contraintes liées à la crise sanitaire : plusieurs opérations ont subi des retards importants nécessitant des prolongations du délai de réalisation.

Parmi les chantiers structurants engagés en 2020, on recense :

- L'aménagement de la traversée de Papeari
- La protection du littoral le long de la RT6 vers l'échangeur de Faa'a
- La reconstruction du quai de Farepiti à Bora Bora
- Aménagement des ouvrages maritimes de Avatoru - Rangiroa
- Reconstruction du débarcadère de Vahitahi - Nukutavake
- La mise aux normes de l'aérodrome de Takume

### Ventilation de la programmation 2020



## ACTION

### 07 – Insertion économique et coopération régionales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
07 – Insertion économique et coopération régionales		969 500 361 767	<b>969 500</b> <b>361 767</b>		969 500 447 391	<b>969 500</b> <b>447 391</b>

L'exécution 2020 en AE de l'action 7 comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 474 575 € et des retraits d'engagements à hauteur de 112 808 € qui réduisent d'autant l'exécution issue de Chorus.



## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000	34 728	80 000	88 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000	41 186	80 000	88 683
Subventions pour charges de service public		-6 458		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	889 500	327 039	889 500	358 708
Transferts aux ménages		2 500		1 250
Transferts aux entreprises		76 869		59 073
Transferts aux collectivités territoriales		62 904		65 000
Transferts aux autres collectivités	889 500	184 766	889 500	233 385
<b>Total</b>	<b>969 500</b>	<b>361 767</b>	<b>969 500</b>	<b>447 391</b>

Le fonds de coopération régionale (FCR) contribue à l'insertion des départements, régions et collectivités des outre-mer, dans leur environnement géographique et concourt aux actions de coopération économique, sociale et culturelle avec les pays de la région. Ils sont, en liaison avec les programmes des différents postes diplomatiques, l'un des instruments principaux de la coopération régionale de l'État et des collectivités territoriales pour les actions de coopération menées avec les Etats des Caraïbes, les pays de la zone sud océan Indien, les pays et organisations du Pacifique, ou les Provinces canadiennes francophones le Canada Atlantique (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador).

De fait, le FCR induit l'organisation de nombreux déplacements et manifestations à l'extérieur du territoire de résidence. Or, l'année 2020 a été principalement marquée, au niveau national et international, par la situation sanitaire de la Covid-19 et les restrictions et contraintes en matière de déplacements et de transport aérien.

Cette situation exceptionnelle explique la sous-exécution des dépenses relatives à ce dispositif entre les montants prévisionnels inscrits en LFI (969 500 € en AE=CP) et la réalisation (474 575 € en AE et 447 392€ en CP), soit un recul de - 51 % en AE et -53,8 % en CP.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits entre la programmation initiale (930 720 € en AE=CP) et l'exécution en fin de gestion.

Territoires concernés	Programmation initiale AE=CP	Réalisation au 31/12/2020	Réalisation au 31/12/2020
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiements
Central	100 720	20 000	20 000
Guadeloupe	205 000	36 528	57 780
Guyane	110 000	75 580	84 854
Martinique	125 000	166 552	100 854
Mayotte	190 000	-	-
La Réunion	150 000	122 965	127 888
Nouvelle-Calédonie	0	-	-
Polynésie Française	0	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	50 000	3 950	7 016
TAAF*	0	49 000	49 000
Wallis-et-Futuna	0	-	-

TOTAL BOP	930 720 €	474 575 €	447 392 €
-----------	-----------	-----------	-----------

*\*NOTA BENE : il s'agit ici d'une mauvaise imputation de la dépense. Le comité local relève en effet de l'action 2 du P. 123. Actions en faveur de l'environnement, en lien avec l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) animé par la direction environnement des TAAF.*

Malgré cet aléa, quelques initiatives de coopération régionale ont toutefois pu être financées en 2020 portant sur des thématiques très diverses, tels que le développement économique, l'agriculture, la santé, la culture l'environnement, la sécurité ou le sport. Parmi les projets retenus par les différents comités de gestion du fonds de coopération régionale, peuvent être cités.

**Pour la Guadeloupe** (36 528 € en AE et 57 780 € en CP) :

La consommation, en autorisations d'engagement a été nettement inférieure à la prévision initiale, soit 205 000€. L'organisation de la principale manifestation de l'exercice, la Conférence de coopération régionale Antilles Guyane (CCRAG), a été annulée en raison de la crise sanitaire. Elle devrait néanmoins se tenir en présentiel en Guadeloupe à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Le comité de gestion s'est tenu le 26 novembre 2020 et a retenu les 2 projets ci-dessous :

- élaboration et développement d'un référentiel commun de formation /certification entraînement sportif (entraîneurs/coach/athlètes) – Caraïbes, pour 20 000 €
- Tout Naturel – Haïti-Caraïbes, présenté par l'ACP environnement pour 15 140 €

S'agissant des CP, les 57 780 € mandatés correspondent aux restes à payer des exercices antérieurs ainsi que le versement d'avances.

**Pour La Réunion** (122 965 € en AE et 127 888 € en CP) :

Les consommations réalisées sont quasi équivalentes à celles de l'exercice 2019 :

- association Lalanbik : pour la structuration et le renforcement du partenariat chorégraphique dans l'océan indien ;
- association Océa Consult pour créer une base de données partagée pour le suivi de la dispersion larvaire des poissons dans l'Ouest de l'Océan Indien ;
- PIROI : le projet vise à améliorer la qualité des soins par le renforcement de la santé communautaire (en Union des Comores).
- CIRAD : Le projet vise à contribuer à la construction de l'Observatoire des Agricultures de l'Océan indien, et en particulier de sa composante malgache.

**Pour la Guyane** (75 580 € en AE et 84 854 € en CP) :

Les montants exécutés apparaissent nettement inférieurs aux montants inscrits en programmation budgétaire initiale, en raison de la crise sanitaire. En outre, certains restes à payer n'ont pas fait l'objet de finalisation tel que prévu.

Le comité de gestion a retenu les 6 projets ci-après :

- jumelage entre le lycée professionnel Max Joséphine de Guyane et l'IMEAO du Suriname,
- exposition de l'artiste guyanais Fabrice LOVAL;
- organisation du Festival de danses latines (Colombie-Suriname-Cuba);
- festival des rencontres du Maroni avec le Suriname,
- tournoi international de volley-ball avec comme participants l'équipe de France et champions Panaméricains chiliens / équipes de Guyane, du Surinam et de la Guyana. - Valorisation des arts culinaires avec le Suriname,

A noter qu'en raison de la crise sanitaire, les projets en cours d'exécution engagés au titre des années 2017 (1 projet) et 2018 (2 projets) ont été prorogés au 31 décembre 2021.

**Pour la Martinique** (166 552 € en AE et 100 854 € en CP) :

- une action portée par la CCI Martinique, qui assure le pilotage du programme INTERREG TEECA, pour la structuration du réseau Caricham (réseau des Chambres de Commerces de la Caraïbe) ;

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- union départementale des Sapeurs Pompiers de la Martinique (UDSPM) a porté une opération de solidarité régionale permettant d'obtenir les fonds nécessaires à l'achat, dans le cadre de la Covid-19, de plus de 13 000 litres de solution hydro-alcoolique pour Haïti ;
- le Parc naturel régional de Martinique (PNRM) a été financé pour son projet Café Caraïbes afin de développer et commercialiser un produit de niche à haute valeur ajoutée destiné au marché du luxe martiniquais.

**Pour Mayotte** : aucune dépense n'a été réalisée, au titre du FCR pour l'exercice.

**Pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon**, le comité administratif franco-canadien qui devait se réunir au premier trimestre 2020 pour examiner les projets sélectionnés a été annulé, en raison de la pandémie de la Covid-19. La dépense réalisée s'est établie à 3 950 € en AE=CP pour l'exercice et a concerné le fonctionnement du comité.

Enfin, s'agissant des collectivités du Pacifique, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, aucune dépense n'est intervenue en gestion sur cette action du fait de la mise en place, de mars à juillet 2020, par ces collectivités d'une quatorzaine obligatoire stricte afin de prévenir et juguler la propagation de la Covid-19 sur leurs territoires.

## ACTION

## 08 – Fonds exceptionnel d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonds exceptionnel d'investissement		110 000 000 50 745 686	110 000 000 50 745 686		60 000 000 55 180 154	60 000 000 55 180 154

L'exécution 2020 en AE de l'action n°08 comprend des opérations nouvelles sur AE de l'année qui s'élèvent à 57,1 M€ en AE, et des nettoyages d'anciennes opérations à hauteur de 6,6M€. En CP, 55,2 M€ ont été consommés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	110 000 000	50 745 686	60 000 000	55 180 154
Transferts aux entreprises				223 915
Transferts aux collectivités territoriales	110 000 000	50 745 686	60 000 000	54 956 239
<b>Total</b>	<b>110 000 000</b>	<b>50 745 686</b>	<b>60 000 000</b>	<b>55 180 154</b>

## DEPENSES D'INTERVENTION

### CATÉGORIE 63 - TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

AE : 57 136 160 € CP : 55 180 154 €

Après retraitement des erreurs d'imputation, les dépenses s'élèvent à 57,1 M€ en AE et 55,2 M€ de CP.

#### Fonds exceptionnel d'investissement : 57,1 M€ en AE et 55,2 M€ en CP

34 M€ d'AE ont été redéployés en gestion vers des dépenses urgentes et inévitables, principalement vers les actions n°2 "aménagement du territoire" et n°4 "action sanitaire et sociale, culture, jeunesse et sport" : il s'agit notamment du financement des travaux de construction de la route Maripasoula-Papaïchton et du poste d'inspection frontalier de Guyane (14,3 M€), l'action de l'Etat en Guadeloupe sur le sujet de l'eau potable (3 M€), le régime social de protection de Polynésie française (10,1 M€) et les versements au titre du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI pour 6,3 M€).

Ainsi, les opérations programmées se sont élevées à 63,3 M€ en AE. Cependant, la crise sanitaire et le report du second tour des élections municipales ont limité les possibilités d'engagement des projets à hauteur de près de 6 M€ par les BOP locaux, notamment par le territoire de Mayotte.

Hors constructions scolaires de Mayotte (22 opérations financées pour un montant global de 15 635 204 € d'AE), 54 opérations ont bénéficié d'un subventionnement pour tous les territoires à l'exception de la Guyane, pour un montant cumulé de **41,5 M€** d'AE et dans les domaines suivants :

THEMATIQUES	Nombres de Projets	%
Constructions Scolaires/Jeunesse	5	9%
Culture	5	9%
Désenclavement du territoire	5	9%
Développement économique	2	4%
Divers	7	13%
Eau potable-Assainissement	10	19%
Equipement de proximité sanitaire et sociale	1	2%
Infrastructures numériques	1	2%
Prévention des risques majeurs	9	17%
Tourisme	2	4%
Traitement et gestion des déchets	5	9%
Transition énergétique	2	4%
<b>SOUS TOTAL HORS MAYOTTE</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessus précise les montants engagés pour chacun des territoires\* pour un montant de 41,5 M€ (sur l'enveloppe ouverte en 2020).

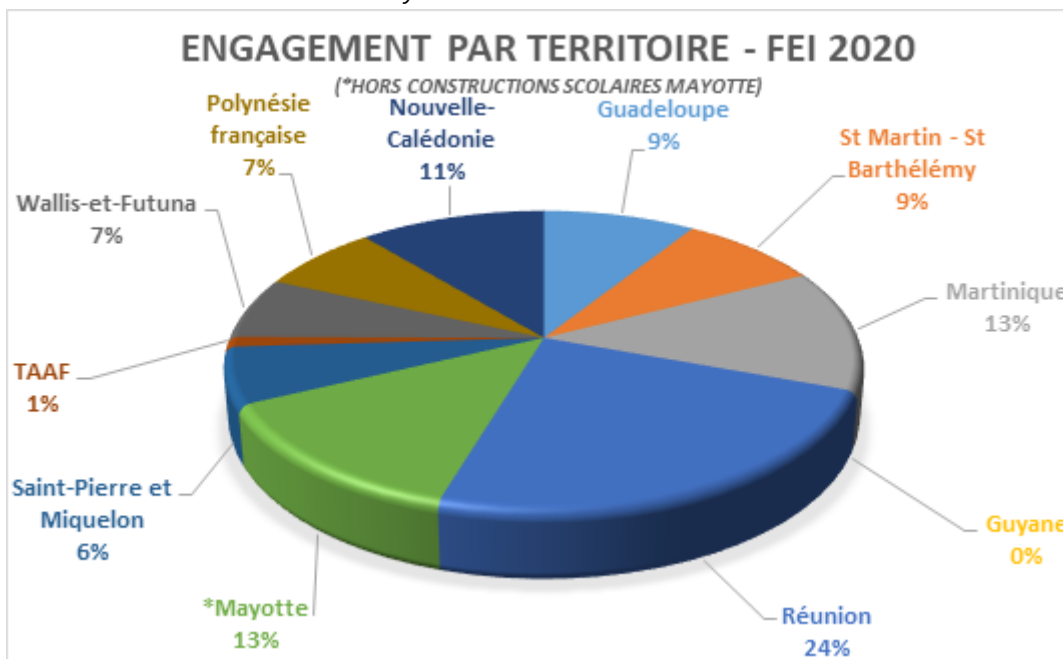
TERRITOIRES	Montant FEI 2020	Nombre de dossiers	%
Guadeloupe	3 742 707,00	6	9,02%
St Martin - St Barthélémy	3 500 000,00	2	8,43%

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Martinique	5 448 724,00	11	13,13%
Guyane	0,00	0	0,00%
Réunion	9 995 500,00	9	24,08%
*Mayotte	5 502 498,00	5	13,26%
Saint-Pierre et Miquelon	2 535 000,00	4	6,11%
TAAF	450 000,00	4	1,08%
Wallis-et-Futuna	2 730 755,00	9	6,58%
Polynésie française	3 000 000,00	1	7,23%
Nouvelle-Calédonie	4 595 772,00	3	11,07%
<b>TOTAL</b>	<b>41 500 956,00</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>

\*hors constructions scolaires de Mayotte

**Guadeloupe :** (total de 7 242 707 € d'AE)

- Communauté d'agglomération de Cap excellence :
  - Mise en place de l'auto surveillance des postes de refoulement - y compris travaux de réhabilitation - = 700 645 €
  - Mise en conformité de l'étage du réservoir de Petit-Perou (Création d'une canalisation d'adduction consécutivement à l'opération de transfert d'eau entre les réservoirs de Miquel et ceux de Baimbridge) = 1 110 000 €
- Commune de Sainte-Anne : Construction du groupe scolaire de Chateaubrun = 500 000 €
- Conseil Régional : Réhabilitation des réseaux et branchement d'eau potable sur le territoire de la Guadeloupe - année 2 = 945 000 €
- Commune de Goyave : Travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées de la zone de BOIS-SEC = 322 500 €
- Commune de Moule : "Opération d'aménagement du secteur urbanisé de la zone des 50 PAS géométriques de LA BAIE DU MOULE « Améliorer la salubrité et mettre en valeur le quartier »" = 164 562 €
- Commune Saint Martin : Collège 900 de la savane/ composante abri anticyclonique = 3 000 000 €
- Commune de Saint-Barthélemy : Eau potable et assainissement = 500 000€

**Martinique :** (total de 5 448 724 € d'AE)

- Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique : construction d'un réservoir de 1500 m<sup>3</sup> à Morne Pitault (Commune de Ducos) = 1 000 000 €

- Collectivité territoriale de Martinique : travaux de protection contre les inondations de la plaine de Rivière Salée = 1 000 000 €
- Communauté d'agglomération Centre Martinique :
  - Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la zone industrielle Jambette = 460 000 €
  - Réalisation et mise en service des forages de Cœur Bouliki = 420 000 €
- Commune de Fort de France :
  - Cartographie des réseaux géoréférencés (eau/électricité) := 87 300 €
  - Travaux de mise aux normes de la cuisine centrale = 124 424 €
- Commune du Lorrain : Réalisation du mur de Crochemort – protection des populations = 177 000 €
- Syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets : Installation de traitement des sous-produits d'animaux de catégorie 1, 2 et 3 = 1 000 000 €
- Sainte-Marie : Traitement du glissement de terrain dans la cadre de la reconstruction du stade Louis Xercès = 700 000 €
- Commune de Morne-Vert :
  - Réhabilitation de la Maison France Services = 240 000 €
  - Travaux de consolidation du mur d'enceinte du cimetière = 240 000 €

**Mayotte** : (hors constructions scolaires: 5 502 498 € ; constructions scolaires : 15 635 204 € d'AE)

- Commune de Brandele : Aménagement du front de mer = 800 000 €
- Commune de Boueni : Aménagement du front de mer = 1 008 564 €
- Commune de Dembeni: Rénovation et extension de la MJC de Tsararano en maison des services publics = 1 700 000 €
- Commune de Kani Keli :
  - Foyer des jeunes de Passi = 1 387 360 €
  - Aménagement et sécurisation de l'école de Choungui = 606 574 €
- Commune Acqua : Poursuite du programme de sécurisation et de modernisation des écoles = 429 53 €

#### Constructions scolaires :

- Bandraboua :
  - Ecole de Bouyouni : extension de 2 salles de classe et d'un réfectoire = 171 815 €
  - Ecole de Dzoumogné maternelle : lancement des études de deux salles de classe et d'un réfectoire = 171 815 €
- Bandrele :
  - Ecole de Bandrelé Kavani : 4 salles de classe et un réfectoire = 644 308 €
  - Ecole maternelle de Bandrélé : complément de financement pour la construction de 6 salles de classe = 644 308 €
- Chirongui :
  - Ecole maternelle de Chirongui : complément pour l'extension du réfectoire = 472 492 €
  - Ecole primaire de Miréréni : complément pour la rénovation de 9 salles de classe et la construction d'un réfectoire = 429 539 €
- Dzaoudzi:
  - Ecole Labattoir: complément pour la construction du site = 1 288 616 €
  - Ecole les Badamiers maternelle : complément d'extension du réfectoire mutualisé et rénovation de 8 salles de classe = 429 539 €
- Kani Keli :
  - Ecole La Rose : complément de l'opération de rénovation-extension = 515 446 €
- Koungou :
  - Ecole de Koungou T26 : complément pour la construction d'un réfectoire = 773 169 €
  - Ecole maternelle de Kangani : complément pour la création de 12 salles de classe et d'un réfectoire = 429 539 €
- Mamoudzou :
  - Ecole Boboca marché : rénovation de 13 salles de classe = 558 400 €

**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Ecole maternelle Kawèni 1 : rénovation de 10 salles de classe = 429 539 €
- Ecole Kavani M'chindra Said : lancement des études pour la construction d'un réfectoire = 171 815 €
- Mtsangamouji :
  - Ecole Chembenyoumba : complément pour la rénovation de 7 salles de classe et la création 4 salles et d'un réfectoire = 859 077 €
- Ouangani :
  - Ecole de Ouangani I : complément de rénovation de 2 salles de classe et création de 12 salles et d'un réfectoire = 1 288 616 €
- Pamandzi:
  - Ecole de Pamandzi 2 Sabili : complément pour la reconstruction de 18 salles de classe et d'un réfectoire = 515 446 €
- Sada :
  - Ecole de Sada Bandrani : complément de la rénovation de 15 salles et création d'un réfectoire mutualisé = 859 077 €
  - Ecole élémentaire de Sada M'tsangamiti : complément pour la rénovation de 6 salles et création de 15 salles et d'un réfectoire = 1 288 616 €
- Tsingoni :
  - Ecole de Combani: complément pour la création de 32 salles de classe et d'un réfectoire = 2 577 231 €
  - Ecole maternelle de Combani 1 Ecap : complément pour l'extension de 2 salles de classe et d'un réfectoire = 687 262 €

**La Réunion** : (total de 9 995 500 € d'AE)

- Commune de Saint-Pierre : Construction d'une cuisine centrale à l'école Raymond Mondon = 2 000 000 €
- Communauté intercommunale du nord de la Réunion : Le Cube (complexe de développement de start-up) à Saint-Denis = 2 000 000 €
- Conseil départemental :
  - Travaux de sécurisation de falaise sur la RD48 (route de Salazie) = 960 000 €
  - Travaux d'aménagement de la route du Bois de Nèfles (à Saint-Paul) = 310 500 €
  - Travaux de sécurisation sur la RD 4 – Bellemène = 400 000 €
  - Travaux d'aménagement de la RD 48-1 sur la commune de Bras Panon = 375 000 €
- Commune de Saint-André : Réhabilitation de la médiathèque Lacaussade et création d'une salle immersive = 600 000 €
- Communauté d'agglomération du territoire de la côte-ouest : Réhabilitation de la décharge de Cambaie = 1 850 000 €
- Le Tampon : Réalisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 14<sup>ème</sup> km = 1 500 000 €

**Saint-Pierre et Miquelon** : (total de 2 535 000 € d'AE)

- Commune de Saint-Pierre :
  - Construction des réseaux eau et assainissement – Secteur Blaison = 640 000 €
  - Réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable – Surcouf = 415 000 €
  - Travaux de la caserne Daguerre = 880 000 €
- Centre communal d'action sociale : Extension, aménagement extérieurs et mises aux normes du Foyer Marie Lescaméla - Mairie Saint-Pierre = 600 000 €

**Nouvelle-Calédonie** : (total de 4 595 772 €)

- Province Sud : Aménagement d'une zone d'activité "Ecôpole" = 2 732 393 €

- Province des îles Loyauté : Extension des installations photovoltaïques = 246 372,00 €
- Commune d'Houailou : Renforcement de la ressource en eau potable = 1 617 007,00 €

**Polynésie française** : (total de 3 000 000 € d'AE)

- Le Pays : Natitua Sud (câble numérique vers l'archipel des Australes)= 3 000 000 €.

**Wallis-et-Futuna** : (total de 2 730 755 € d'AE)

- Territoire des îles de Wallis-et-Futuna :
  - Risque tsunami : Travaux de construction ou de réouverture de chemins d'accès aux secteurs en altitude = 200 000 €
  - Réhabilitation de logements insalubres = 400 000 €
- Circonscription d'Uvea :
  - Réhabilitation de certaines infrastructures = 295 741 €
  - Rénovation de 7 Fale fono de l'île (= 350 000 €
  - Aménagement et rénovation des bâtiments royaux = 188 000 €
  - Acquisition de machine-outil pour les travaux de voirie et en milieu forestier = 597 014 €
- Circonscription d'Alo :
  - Acquisition d'une tonne de vidange de fosse sur berce avec moto-pompe intégrée = 100 000 €
  - Acquisition de 2 tractopelles et de 2 camions bennes = 300 000 €
- Circonscription de Sigave : Acquisition de 2 tractopelles et de 2 camions bennes = 300 000 €

**Terres australes et arctiques françaises** : (total de 450 000 € d'AE)

- Projet de transition énergétique pour le district d'Amsterdam – Base Martin de Vives : réduction de la consommation énergétique de la base = 200 000 €
- Mise en place d'une station scientifique pérenne sur Glorieuse = 150 000 €
- Construction d'un chaland de débarquement pour les îles Eparses et Crozet = 50 000 €
- Etude de réhabilitation des ouvrages maritimes sur Amsterdam = 50 000 €.

La consommation des crédits de paiement s'élève à 55 180 154 € (dont 40,03 M€ au titre des engagements des années antérieures de 2009 à 2019 et 15,1 M€ au titre des engagements de l'année 2020).

**Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR)**

En 2020, aucun projet n'a été financé.

**ACTION**

**09 – Appui à l'accès aux financements bancaires**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Appui à l'accès aux financements bancaires		39 346 329 33 700 000	<b>39 346 329</b> <b>33 700 000</b>		26 489 805 29 449 820	<b>26 489 805</b> <b>29 449 820</b>



**Conditions de vie outre-mer**

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	39 346 329	33 700 000	26 489 805	29 449 820
Transferts aux entreprises	15 000 000		925 500	29 807
Transferts aux collectivités territoriales	24 346 329	33 700 000	25 564 305	29 420 013
<b>Total</b>	<b>39 346 329</b>	<b>33 700 000</b>	<b>26 489 805</b>	<b>29 449 820</b>

**DÉPENSES D'INTERVENTION****AE : 33,7 M€ CP : 29,4 M€****CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES****CP : 29 807 €**

Depuis 2011, la bonification est réservée exclusivement au secteur public via le prêt conventionné locatif (PCL, prêt bonifié), conformément aux orientations adoptées par le conseil d'administration de l'agence française de développement (AFD) du 3 février 2011. Les prêts aux entreprises et au secteur privé (PAI) ont ainsi été remplacés par des prêts aux conditions de marché pour les entreprises et les banques. En conséquence, seule une consommation de CP a été enregistrée en 2020, à hauteur de 29 807 € correspondant aux prêts octroyés en 2010.

**CATÉGORIE 63 – TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES****AE : 33,7 M€ CP : 29,4 M€**

Un engagement de 33,7 M€ en AE pour un montant prévu en LFI de 39,3 M€, a été alloué à l'agence française de développement pour financer uniquement les bonifications de prêts en 2020. La nette diminution de 43% par rapport 2019 du niveau d'engagement s'explique par l'absence de financement des programmes d'assistance à maîtrise d'ouvrage et du fonds 5.0.

En 2020, tous prêts bonifiés au secteur public confondus, les engagements bonifiés (387 M€) retrouvent la courbe de progression amorcée en 2018 (322 M€), après une année 2019 exceptionnelle (544 M€). Au total, 216 M€ ont été engagés au titre du PSP-B, et 156 M€ au titre du PSP-Vert. Le nombre d'octrois en faveur du secteur public ultramarin passe de 98 en 2019, à 89 concours en 2020. Le montant moyen des concours bonifiés s'élève à 4,3 M€ sur l'exercice (contre 5,6 M€ en moyenne l'année passée).

Parallèlement, les volumes de financements accordés au secteur public en prêts non-bonifiés s'élèvent à 729 M€ (dont 86 M€ de préfinancements de subventions européennes et d'État) en 2020, avec une hausse tirée par les prêts d'urgence octroyés aux collectivités de Nouvelle-Calédonie (240 M€) et de Polynésie Française (240 M€).

Au global, pour 1 € de bonification utilisée pour les interventions en prêts, l'AFD a octroyé près de 12 € de financement, pour 93 € d'investissements réalisés par les contreparties. Le montant global des investissements financés grâce aux prêts est en progression et s'élève à 2,9 Mds€.

Territoire	Engagements 2020 (€)	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée (€)
Guadeloupe	43 200 000	8	4 303 739
Guyane	3 889 500	2	304 864
Martinique	49 135 833	8	3 209 720
La Réunion	191 297 992	33	15 821 924
Mayotte	36 273 362	12	3 222 435
Nouvelle-Calédonie	50 131 349	20	3 106 022
Wallis-et-Futuna	1 200 000	1	102 600
Polynésie française	11 383 209	5	1 047 385
<b>Total</b>	<b>386 511 245</b>	<b>89</b>	<b>31 118 689</b>

### 1- Répartition des prêts secteurs publics bonifiés (hors PSP-Vert)

#### Répartition par territoire

11,9 M€ de bonification, soit 38% de l'enveloppe totale consommée, ont été utilisés pour l'activité de prêt en PSP-B classique (hors dispositif FCTVA) qui recouvre en 2020 les composantes de la Trajectoire Outre-mer 5.0 (0 exclusion, 0 déchet et 0 polluant). 0,4 M€ de bonifications initialement fléchés sur le PSP-B ont par ailleurs été redéployés pour financer l'expérimentation du dispositif de pré-financement du FCTVA à Mayotte.

Le nombre d'octrois en PSP-B (47) est en retrait par rapport à l'exercice 2019, mais s'avère stable au regard des exercices précédents (71 en 2019, contre 52 en 2018 et 55 en 2017). En corollaire, on observe une contraction des volumes d'engagement dans l'ensemble ultra-marin, sauf Wallis-et-Futuna, dans des proportions toutefois variables selon les territoires. Les deux plus importantes sont la Guadeloupe et la Guyane avec -228% et -566 % par rapport aux engagements de 2019. Dans le reste des territoires, la contraction est inférieure à -82 %.

#### Répartition par type de bénéficiaire

Les grandes collectivités (collectivités uniques, régions, territoires, départements et provinces) ont mobilisé moins de prêts bonifiés qu'en 2019. Avec 6 concours pour 61 M€, elles représentent 33 % des engagements en PSPB de l'AFD et 23 % de la bonification utilisée (2,8 M€). Ce ralentissement des engagements au bénéfice des grandes collectivités est d'abord à nuancer au regard d'une année 2019 exceptionnelle sur ce segment d'activité. Les engagements 2020 sont ainsi supérieurs à ceux de 2018, et poursuivent la tendance croissante engagée ces dernières années.

Ce ralentissement traduit l'impact de la crise sanitaire sur l'investissement public, donc sur le besoin d'emprunt. La spécificité des recettes des régions et départements d'outre-mer, avec des impôts très sensibles à la consommation comme l'octroi de mer ou la taxe sur les carburants, les rend particulièrement vulnérables aux impacts de la crise COVID. En parallèle, la transition entre la clôture de la dernière génération de PO européens (2014-2020) et la préparation de la nouvelle génération 2021-2027 vient temporer la réalisation de grands projets.

Les engagements au bénéfice des communes suivent une tendance similaire aux régions et départements. Ce segment de l'activité bonifiée est en effet impacté par les conséquences de la crise sanitaire, mais également par la tenue du scrutin municipal et son report en cours d'année 2020. Les communes ont été les premières bénéficiaires des octrois en PSP-B en nombre de projets (22 concours, soit 73% des octrois), pour un volume d'engagement de 62 M€. Sur ces 22 projets, l'AFD a octroyé 8 concours à des communes de moins de 10 000 habitants, pour 10 M€ de prêts bonifiés (montant moyen de 1,2 M€), mobilisant 0,6 M€ de bonification. Les grandes communes ont bénéficié de 14 prêts bonifiés (contre 18 en 2019), pour 38 M€ d'engagements (57 M€ en 2019), grâce à 3,2 M€ de bonification.

A l'inverse des deux précédents types de contreparties, les EPCI représentent un volume d'engagement en croissance. 81 M€ leur ont été octroyés, soit 37 % du total des engagements en PSP-B, pour 9 concours mobilisant 3,4 M€ de bonification. On observe une hausse très significative des engagements sur ce segment (+298 %), hausse tirée par un octroi de 55 M€ au syndicat de valorisation des déchets ILEVA à La Réunion. L'exclusion du prêt ILEVA des données

ramène la hausse observée à +33 %, celle-ci illustrant la montée en puissance des EPCI. On note en effet une progression constante des engagements de l'AFD leur bénéficiant sur les 4 dernières années.

Les autres engagements en PSP-B ont permis de financer les secteurs de la santé et du médico-social, au travers des financements apportés aux hôpitaux de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie (2,8 M€ d'engagement), et des associations médico-sociales (17,6 M€, pour 1,2 M€ de bonification).

### Répartition par secteur

Les projets bonifiés financés en 2020 ont majoritairement porté sur le cofinancement des budgets d'investissement des collectivités :

- 77 % des PSP-B (soit 181 M€ d'engagement) et 77 % de la bonification (9,1 M€) pour l'aménagement de quartiers, la mobilité et transport, la construction ou rénovation d'équipements publics ;
- 11 % des concours (24 M€) et 15 % de la bonification (1,6 M€) pour favoriser le lien social : construction ou rénovation d'infrastructures de santé, médico-sociales, éducatives ou de logement ;
- plus de 5 % des engagements bonifiés (11 M€) et 9 % de l'enveloppe de bonification, soit 1,2 M€ pour l'eau et l'assainissement.

### 2- Bonification des Prêts secteur Public-Vert (PSP-Vert).

Les volumes d'engagement en PSP-Vert ont atteint 156 M€ en 2020, en progression de 31 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de concours octroyés est également plus important (34 contre 27 en 2019), et le montant moyen des prêts bonifiés en PSP-Vert est de 4,6 M€. La consommation de bonification demeure stable par rapport à 2019. Cette amélioration de l'effet levier s'explique principalement par la baisse continue des taux depuis 2019, qui impacte le volume de bonification nécessaire à l'atteinte du taux plancher de 0 % sur les prêts consentis.

### Répartition par territoire

Territoire	Engagements 2020 (€)	Nombre de concours octroyés	Bonification autorisée (€)
Guadeloupe	35 200 000	5	3 768 223
Martinique	15 825 833	4	2 148 024
La Réunion	69 195 992	13	9 147 658
Mayotte	15 735 732	2	1 926 031
Nouvelle-Calédonie	14 564 510	8	1 248 894
Polynésie française	5 015 405	2	524 295
<b>Total</b>	<b>155 537 472</b>	<b>34</b>	<b>18 763 125</b>

Dans les DROM, **La Réunion** reste le territoire avec le plus fort volume d'engagements PSP-Vert, avec 69 M€ octroyés au travers de 13 concours. C'est le secteur des transports qui bénéficie le plus du fonds vert sur l'île, au travers du financement de la première ligne de téléphérique urbain de la CINOR. L'éco-construction de l'EHPAD du Tampon vient également dynamiser les engagements verts en 2020. En **Guadeloupe**, second DROM en volume d'engagement avec 35 M€ de PSP-Vert, les cinq prêts octroyés ont permis de financer des projets de production d'énergie renouvelable, de performance énergétique de l'éclairage public, et d'adaptation des équipements publics au risque sismique. En **Guyane**, la situation financière des collectivités locales est fortement impactée par les effets de la crise sanitaire, et peu compatible avec un endettement soutenable. Les besoins d'emprunt des collectivités locales sont également atténués par le fort subventionnement de l'investissement public sur le territoire. Compte tenu de cette situation, l'AFD n'a pas pu octroyer de PSP-Vert en 2020. A la **Martinique** et à **Mayotte**, l'activité est dynamisée par les prêts à la collectivité territoriale de Martinique et à la commune de Mamoudzou. La progression des engagements sur ces deux territoires illustre bien le verdissement progressif des investissements des collectivités dans les DROM.

Dans le Pacifique, le volume des engagements environnementaux est plus faible qu'en 2019. La **Polynésie Française** et la **Nouvelle Calédonie** sont fortement impactées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, et on observe une diminution du nombre de contreparties financées dans ces deux territoires. Cette baisse

des engagements en prêts est toutefois à mettre en regard de la forte activité en matière d'accompagnement technique des collectivités sur leurs projets environnementaux et en faveur du climat, au travers des subventions FOM.

### Répartition par type de bénéficiaire

Signe d'une prise en compte croissante des enjeux climatiques et environnementaux dans les PPI, la ventilation des engagements verts apparaît moins polarisée cette année qu'en 2019. Communes, EPCI et grandes collectivités ont bénéficié des PSP-Vert de façon équilibrée :

- Les communes ont concentré le plus grand nombre de PSP-Vert en 2020, avec 11 prêts bonifiés (32% des concours) et 45 M€ d'engagements (29 % du total des engagements) pour 5 M€ de bonification ;
- Les EPCI, principaux acteurs des politiques publiques environnementales, ont cumulé plus de 50 M€ d'engagements en PSP-Vert (33 % du total), pour 6 concours octroyés et 7,5 M€ de bonification utilisée (40 % de l'enveloppe Fonds Vert) ;
- Les grandes collectivités ont engagé plus de 53 M€ de prêts environnementaux (34% du total engagé), au travers de 6 concours et en mobilisant 5,5 M€ de bonification (29 % de l'enveloppe).

Les autres engagements sont répartis entre deux projets de production d'électricité renouvelable portés par Enercal en Nouvelle-Calédonie (2,4 M€), et Electricité de Mayotte (0,7 M€), ainsi que par le projet d'écoconstruction et de réhabilitation de l'EHPAD du Tampon à La Réunion (2,9 M€).

### Répartition par secteur

Avec 54 M€ d'engagement en 2020, l'atténuation est la composante qui mobilise le plus de PSP-Vert sur l'exercice. Les projets d'aménagement urbain durable continuent de tirer la hausse des engagements sur ce volet d'intervention. La réalisation de projets de transports propres (seconde ligne de téléphérique de la CINOR), ou encore les projets d'ENR à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie et d'éco-construction, est également porteuse pour ce secteur d'activité bonifiée. L'adaptation des infrastructures au risque climatique reste également fortement mobilisatrice d'octrois (45 M€ et 15 concours en 2020), au même titre que les projets mixtes, mêlant composantes adaptation et atténuation (46 M€ pour 13 concours), et en particulier les projets d'eau et d'assainissement, en croissance cette année. Enfin les projets visant à prévenir ou remédier aux effets des risques naturels non climatiques continuent de porter une part non négligeable des engagements en PSP-Vert (47 M€), notamment dans le cadre du Plan séismes aux Antilles.

### 3- Fonds outre-mer 5.0 et enveloppes d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'année 2020 a vu se déployer le Fonds Outre-mer 5.0 (FOM), suite à sa mise en place fin 2019. Créé par décision ministérielle, il est mis en œuvre par l'AFD. Doté de 17,5 M€ en 2020, le FOM permet notamment de mobiliser des subventions pour la réalisation de missions d'assistance technique au bénéfice des acteurs publics ultramarins. Les interventions du fonds couvrent quatre composantes :

- l'appui en ingénierie aux maîtrises d'ouvrage publiques, pour faciliter l'amorçage des projets d'investissement, et renforcer les capacités des acteurs publics locaux ;
- l'appui aux projets de coopération régionale sur les trois bassins océaniques ;
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile (guichet OSC) ;
- le financement de programmes de recherche.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de l'intégralité de l'enveloppe FOM a été autorisé par le comité de pilotage.

Au-delà des subventions FOM, l'AFD poursuit les actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagées sur les enveloppes octroyées sur la période 2017 à 2019. Les reliquats de ces enveloppes sont désormais utilisés pour financer les projets validés dans le cadre des comités de pilotage du FOM. Au 31 décembre 2020, l'enveloppe d'AMO 2018 était consommée à hauteur de 96 %, et l'enveloppe 2019 à hauteur de 83 %.

## Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Atout-France (P185)</b>	<b>57 000</b>	<b>57 000</b>			<b>0</b>	
Transferts	57 000	57 000			0	
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>1 918 936</b>	<b>1 806 111</b>			<b>1 705 322</b>	<b>1 076 004</b>
Transferts	1 918 936	1 806 111			1 705 322	1 076 004
<b>ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)</b>					<b>6 300 000</b>	<b>6 300 000</b>
Transferts					6 300 000	6 300 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>145 885</b>	<b>130 690</b>			<b>97 392</b>	<b>110 458</b>
Transferts	145 885	130 690			97 392	110 458
<b>Musée du Louvre (P175)</b>					<b>960 000</b>	<b>480 000</b>
Transferts					960 000	480 000
<b>Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>10 269</b>	<b>3 929</b>				<b>6 340</b>
Transferts	10 269	3 929				6 340
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>					<b>-46 070</b>	
Transferts					-46 070	
<b>OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Transferts	10 000	10 000			10 000	10 000
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>384 000</b>	<b>142 592</b>			<b>152 820</b>	
Transferts	384 000	142 592			152 820	
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>						<b>11 000</b>
Transferts						11 000
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>					<b>52 485</b>	
Transferts					52 485	
<b>Parcs nationaux (P113)</b>	<b>27 561</b>	<b>15 168</b>			<b>-25 828</b>	<b>7 085</b>
Transferts	27 561	15 168			-25 828	7 085
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>143 908</b>	<b>143 908</b>			<b>50 000</b>	<b>10 000</b>
Transferts	143 908	143 908			50 000	10 000
<b>LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)</b>	<b>19 418 818</b>	<b>22 958 370</b>	<b>26 051 385</b>	<b>26 051 385</b>	<b>16 308 003</b>	<b>16 308 003</b>
Transferts	19 418 818	22 958 370	26 051 385	26 051 385	16 308 003	16 308 003
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>555 518</b>	<b>363 926</b>			<b>1 454 071</b>	<b>640 408</b>
Transferts	555 518	363 926			1 454 071	640 408
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>795 000</b>	<b>635 000</b>			<b>771 500</b>	<b>824 125</b>
Transferts	795 000	635 000			771 500	824 125

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>248 927</b>	<b>108 541</b>			<b>254 324</b>	<b>287 704</b>
Subventions pour charges de service public		33 400				66 600
Transferts	248 927	75 141			254 324	221 104
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>2 108 602</b>	<b>2 142 732</b>			<b>159 092</b>	<b>246 900</b>
Subventions pour charges de service public					-2 458	
Transferts	2 108 602	2 142 732			161 550	246 900
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>10 500</b>			<b>43 247</b>	<b>2 000</b>
Transferts		10 500			43 247	2 000
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>118 299</b>	<b>43 636</b>				<b>2 455</b>
Transferts	118 299	43 636				2 455
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>					<b>-15 500</b>	
Transferts					-15 500	
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>46 665</b>	<b>40 325</b>			<b>333 190</b>	<b>7 621</b>
Transferts	46 665	40 325			333 190	7 621
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>	<b>100 000</b>					<b>50 000</b>
Transferts	100 000					50 000
<b>Total</b>	<b>26 129 389</b>	<b>28 652 429</b>	<b>26 051 385</b>	<b>26 051 385</b>	<b>28 604 047</b>	<b>26 420 104</b>
Total des subventions pour charges de service public		33 400			-2 458	66 600
Total des transferts	26 129 389	28 619 029	26 051 385	26 051 385	28 606 505	26 353 504

Les principaux opérateurs financés par le programme 123 sont :

- l'**ASP**, qui a bénéficié de financements au titre de l'action n°2 "Aménagement du territoire", d'une part dans le cadre du programme Europ'Act et d'autre part, dans le cadre du CCT de La Réunion ;
- l'**ODEADOM**, qui a bénéficié de financements au titre de la participation du ministère des outre-mer au Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) sur l'action n°2 « Aménagement du territoire » ;
- le **musée du Louvre**, qui a bénéficié d'un financement imputé sur l'action n°4 "action sanitaire et sociale, culture, jeunesse et sport" afin de mettre en place un monument en mémoire de l'esclavage ;
- **LADOM**, l'opérateur de la mission Outre-mer, rattaché pour sa gestion au programme 138 (cf. partie « Opérateur »). Les actions financées sur le programme 123 s'inscrivent sur l'action °3 « Continuité territoriale » ;
- le **CIRAD**, l'**IFREMER** et l'**ONF**, qui ont bénéficié de financements au titre des actions en faveur de l'environnement inscrites sur l'action n°2 « Aménagement du territoire ».